



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 107/2023

Date de convocation : 22/09/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 SEPTEMBRE 2023 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Julien PORTIER**

**Objet : Déchets – Rapport annuel prévention et gestion
des déchets 2022**

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas	COUTIN Michel	LUCIANI Michel	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
BERNARD Anne-Marie	DALEX Jacques	KLEMENCIC Françoise	VIGNIER Georges
BOURNE Hervé	DENAMBRIDE Julie	PAGET Marc	
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	PONTHIEU Eric	
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	PORTIER Jean Pierre	
BRUNET André	DUNAND-CHATELLET David	PORTIER Julien	
CARRIER Kelly	FERNANDEZ Sophie	PRUD'HOMME Philippe	
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	SCHERMA Sébastien	
CREPEL Yves	JOSSERAND Stéphanie		

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

GONZALES Florence pouvoir à FERNANDEZ Sophie	GOURDIN Margaret pouvoir à PAGET Marc	LITTOZ Lucie pouvoir à DOMENGE-CHENAL Michèle
MILLET-URSIN Marc pouvoir à SCHERMA Sébastien	PETIT Monique pouvoir à CHAPPET Philippe	

EXPOSE

Monsieur Hervé BOURNE, Vice-président en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers explique que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». (En application des articles L2224-5, L 1411-13 et L 5211-39 du code des collectivités territoriale décret 2015 - 1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets)

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des

enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le rapport de présentation joint à la délibération sera diffusé aux Communes membres pour affichage et mise à disposition du public. Le rapport complet est disponible au siège de la Communauté de Communes et est consultable aux horaires d'ouverture.

Le rapport comprend, à l'instar des éléments du décret :

1. Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :

- Territoire desservi,
- Collecte des déchets pris en charges par le service,
- Prévention des déchets ménagers et assimilés : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits.

2. Les indicateurs techniques relatifs au traitement :

- Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement ;
- Mesures prises dans l'année pour prévenir et atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets ;

3. Les indicateurs financiers :

- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) ;
- Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets
- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;
- Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchet.

Monsieur le Vice-président demande au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Communautaire sera amené prendre acte de la présentation du Rapport Public de la Qualité du Service de l'année 2022.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte de la présentation du Rapport Public de la Qualité du Service de l'année 2022.**

Résultat du vote :
Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33
Pour : 33 Contre : 0

FAVERGES-SEYTHENEX, le - 4 OCT. 2023

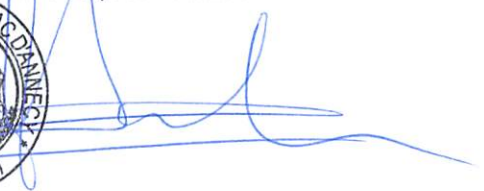
Le Secrétaire de séance,
M. Julien PORTIER



Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :
Date de mise en ligne : - 4 OCT. 2023

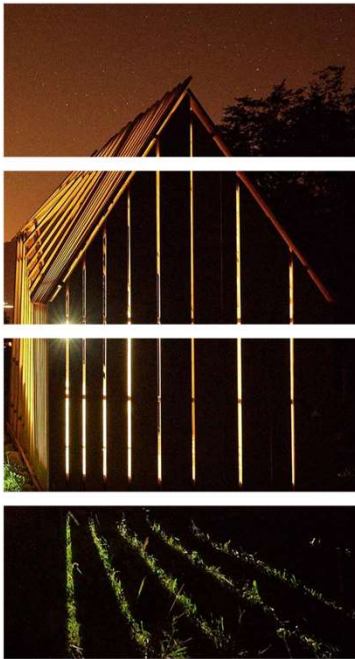
Copie(s) interne(s) :
- Déchets : S. QUARD

Le Président
M. Jacques DALEX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérécourse citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022

version 29 août 2023

Rapport en application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et des articles L.2224-17-1 et D 2224 – 1 à 5 et annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il n'y a pas de formalisme dans la présentation, mais des points et des indicateurs à aborder (confer guide ADEME)

<https://expertises.ademe.fr/professionnels/collectivites/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/dechets/connaître/dossier/acceder-donnees/rapport-service-public-prevention-gestion-dechets-menagers-assimiles>

Pour la 1ère année, sont intégrées les données de la matrice A404 matrice évolution ADEME SINOE V2023626, matrice qui sert de comparaison. Attention la base ADEME considère les tonnages hors gravat et un nombre d'habitant recalculé par rapport à la population INSEE et la population contractuelle avec les Eco organismes. Ce nombre d'habitant est forcément moindre que la population INSEE.



SOMMAIRE RPQS

- GLOSSAIRE
- Les faits marquants en 2022
- **Indicateurs techniques**
- Chapitre 1 / Le territoire desservi
- Chapitre 2 / La prévention des déchets.
- Chapitre 2 / La prévention des déchets.
- Chapitre 2 / La prévention des déchets. Objectifs réglementaires
- Chapitre 2 / La prévention des déchets. PRPGD et SRADDET
- Chapitre 2 / La prévention des déchets : PLPDMA
- Chapitre 2 / La prévention des déchets. Les dépôts sauvages
- Chapitre 3 / La collecte des déchets : l'organisation
- Chapitre 3 / La collecte des déchets : l'organisation
- Chapitre 3 / La collecte des déchets : l'organisation - gestion 2022
- Chapitre 3 / La collecte des déchets : l'organisation - la collecte

Rapport en application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et des articles L.2224-17-1 et D 2224 – 1 à 5 et annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales).

La présentation suit le guide élaboré par l'ADEME

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2330-rapport-du-service-public-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>



SOMMAIRE RPQS

- [Chapitre 5 / le traitement des déchets : l'organisation](#)
- Chapitre 5 / le traitement des déchets : l'organisation
- Chapitre 5 / le traitement des déchets : organisation mode de traitement
- [Chapitre 6 / le traitement des déchets : la valorisation](#)
- Chapitre 6 / le traitement des déchets : la valorisation
- Chapitre 6 / le traitement des déchets : bilan - focus déchet verts
- Chapitre 6 / le traitement des déchets : bilan – valorisation des déchets de déchèterie
- Chapitre 6 / le traitement des déchets : performance SILA
- Chapitre 6 / le traitement des déchets : performance Savoie Déchets
- [Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire](#)
- Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire
- Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - PLPDMA
- Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - PLPDMA
- Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - Village du réemploi
- Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - actions 2023
- Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - actions 2023
- Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - actions 2023
- [Chapitre 8 //l'emploi dans le secteur de la gestion des dé...](#)
- Chapitre 8 //l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets
- Chapitre 8 //l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets - perspectives
- Chapitre 8 //l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets - accidentologie
- [Chapitre 9 / la concertation et la gouvernance](#)
- Chapitre 9 / la concertation et la gouvernance

Rapport en application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et des articles L.2224-17-1 et D 2224 – 1 à 5 et annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales).

La présentation suit le guide élaboré par l'ADEME
<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2330-rapport-du-service-public-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>



SOMMAIRE RPQS

- **Indicateurs financiers**
- [Chapitre 10 / Indicateurs financiers Définition de l'exp...](#)
- Chapitre 10 / Indicateurs financiers
Définition de l'expression des coûts
- [Chapitre 11 /Modalités d'exploitation du service public d...](#)
- Chapitre 11 /Modalités d'exploitation du service public de
gestion des déchets
- Chapitre 11 /Modalités d'exploitation du service public de
gestion des déchets – coût des prestations
- Chapitre 11 /Modalités d'exploitation du service public de
gestion des déchets - coût de l'incinération
- Chapitre 11 /Modalités d'exploitation du service public de
gestion des déchets - prestations traitement
- Chapitre 11 /Modalités d'exploitation du service public de
gestion des déchets - prestations tri sélectif
- [Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement](#)
- Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement
- Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement – dépenses
- Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement – coût aidé par habitant
- Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement - financement

Rapport en application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et des articles L.2224-17-1 et D 2224 – 1 à 5 et annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales).

La présentation suit le guide élaboré par l'ADEME
<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2330-rapport-du-service-public-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>



SOMMAIRE RPQS

- **Indicateurs financiers**
- [Chapitre 13 /Structures du coût](#)
- Chapitre 13 /Structures du coût
- Chapitre 13 /Structures du coût – nature des produits
- Chapitre 13 /Structures du coût – évolution des produits
- Chapitre 13 /Structures du coût – 2022 charges et produits
- Chapitre 13 /Structures du coût – contributions
- Chapitre 13 /Structures du coût – contributions FOCUS TEOM
- Chapitre 13 /Structures du coût – contributions FOCUS redevance spéciale
- Chapitre 13 /Structures du coût – contributions FOCUS redevance spéciale
- [Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets](#)
- Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets
- Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets - Comparaison des ratios financiers / tonnage CCSLA AuRA
- Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets -
La couverture des charges par les produits par flux
- Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets - Le coût des différents flux ramené à la tonne

Rapport en application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et des articles L.2224-17-1 et D 2224 – 1 à 5 et annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales).

La présentation suit le guide élaboré par l'ADEME
<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2330-rapport-du-service-public-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>



SOMMAIRE RPQS

- **Indicateurs financiers**
- [Chapitre 15 /Evolution des coûts - L'évolution des coûts ...](#)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - L'évolution des coûts par flux (€/hab.)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts- Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne)
- Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne)
- [Chapitre 16 / Tendances financières et projet - prospect...](#)
- Chapitre 16 / Tendances financières et projet - prospectives 2023
- [Chapitre 17 /Pistes d'optimisation](#)
- Chapitre 17 /Pistes d'optimisation

Rapport en application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et des articles L.2224-17-1 et D 2224 – 1 à 5 et annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales).

La présentation suit le guide élaboré par l'ADEME
<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2330-rapport-du-service-public-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>



GLOSSAIRE

Les indicateurs de l'année 2022 sont comparés aux indicateurs 2022 voir 2021 connus au moment de l'élaboration du rapport.

- C + chiffre : fréquence de collecte hebdomadaire(ex : C1 une collecte par semaine)
- CSE : Conteneurs Semi Enterrés
- Dasri : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
- Déchets dits assimilés : déchets produits par des producteurs non ménagers (ex : entreprises) mais pris en charge par la collectivité sans sujétions techniques particulières (= c.a.d. équivalents en quantité et qualité aux déchets des ménages et sans suggestion technique particulière)
- Déchets ménagers : déchets produits par les ménages
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : Tri Sélectif + OMR (particuliers et professionnels) + Déchèterie
- ECT : Extension des Consignes de Tri
- Loi AGECE : loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire
- Loi TECV : loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte
- MODECOM : méthode standardisée de caractérisation des ordures ménagères selon un référentiel national
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles = ce qui reste après tri (extraction des éléments valorisables)
- PAV : point d'apport volontaire (= point de collecte Tri Sélectif et (ou) OMR)
- PLDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PNPD : Programme National de Prévention des Déchets
- PRPD : Programme Régional de Prévention des Déchets
- RS : Redevance Spéciale
- Recyclables secs : verre – papiers – emballages
- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- Taux de remplissage : pourcentage de remplissage au moment de la collecte
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Les faits marquants en 2022

- Poursuite du plan d'action (audit 2010)
 - Levier 7 : **année 100% control d'accès**
 - Levier 10 : développement du compostage individuel. Poursuite de la vente des composteurs.
- **Extension des consignes de tri : mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 « Centre de tri Savoie Déchet »**
- Etude d'optimisation du service déchets :
 - **Réflexion scénarii tri à la source des biodéchets**
- Mise en œuvre place d'un **PLPDMA** et de ces actions
 - Renforcement de la communication – levier 11
 - Mesures de prévention, gestion des dépôts sauvages
- Décembre 2022 : Recrutement d'un nouveau médiateur
- Année complète d'application de la **facturation RS Déchèterie avec le control d'accès**
- Création du **Village du réemploi** (annexe à la

Rappel : La collectivité a réalisé un audit de fonctionnement en 2008 définissant un plan d'action. 9 leviers d'optimisation ont été retenus.

Liste des leviers retenus

Levier 0 : optimisation des moyens pour réaliser le service

Levier 1 : ajustement du réseau de PAV actuel

Levier 4 : adaptation des fréquences de collecte actuelles

Levier 5 : collecte en mono ripeur sur certains secteurs (avec et sans adaptation des fréquences)

Levier 6 : collecte en conteneurs semi-enterrés

Levier 7 : changement des modalités d'exploitation de la déchèterie

Levier 9 : instauration d'une redevance spéciale pour les professionnels

Levier 10 : développement du compostage individuel

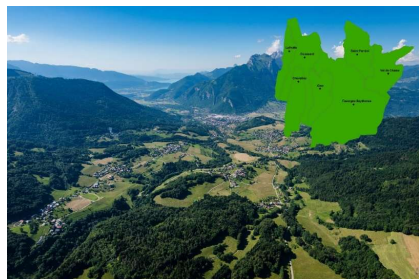
Levier 11 : renforcement de la communication.

Programme Local de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPGDMA

Chapitre 1 / Le territoire desservi

Partie 1 : indicateurs techniques



Recyclables secs « papier, emballage, verre »



Déchets de déchèterie :
24 flux collectés



Ordures ménagères
résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le territoire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) compte environ 15 500 habitants population Insee (+ 1 000 habitants DGF) répartis sur 7 communes.

Elle assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

LES COMPÉTENCES

Le service public de gestion des **déchets ménagers et assimilés** est scindé en différents services qui couvrent les recyclables secs, les ordures ménagères résiduelles, les déchets de déchèterie et les déchets pro « assimilables » en matières de :

- Prévention
- Pré collecte et collecte
- Transfert et transport
- Tri et traitement des déchets recyclables
- Le traitement : compétence transférée au Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) qui n'exerce que la compétence incinération des OMR.

Année 2022		Evolution 2022/2021
Population INSEE municipale	15 543	- 0,19 %
Population DGF	16 774	+ 0,11%



14,2 % de résidence secondaire
habitat mixte à dominante rurale
43,1 % habitat collectif

Hab. référentiel CC : 15 435
soit -0,59% soit - 91 hab.

NB : la population ADEME SINOE Compta Coût est de 15 435 habitant pour 2022.



Chapitre 2 / La prévention des déchets.

Partie 1 : indicateurs techniques



Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La CCSLA et les objectifs de transition de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte)

4 objectifs réglementaires

Base référentiel
 ADEME donc hors
 gravat et habitant
 CC

Objectifs réglementaires	En 2022	
-10 % en kg/hab. de déchets ménagers et assimilés « DMA » entre 2010 et 2020	Objectif CCSLA 2020 : 555 kg/hab. En 2022, 602 kg/hab. soit baisse de 2,5 %. 2020 : 587 kg/hab. soit 9 % mais année Covid.	X objectif quasi atteint en 2020 mais attention année Covid
Réduire l'enfouissement des déchets non dangereux non inertes mis en décharge de 30% entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025	Objectif CCSLA 2020 : 110 tonnes et 2025: 76 tonnes. En 2022, 30 tonnes imparties au DDS.	✓
Recyclage « valorisation matière + organique » de 55% des déchets non dangereux non inertes d'ici 2020 et 65% en 2025	Recyclage de 54,88 % en 2022. <i>Indicateur qui était bon en 2019. Pas en 2020 car moins de déchet de Déc.. Fluctue avec la quantité de déchet.</i>	X
A l'échelle des déchèteries acceptant les professionnels « Instaurer le tri des déchets des activités économiques avec 7 flux minimum (papier carton, métaux, plastiques, verre, bois, fraction, minérales et plâtres) »	En place depuis 2014, la collecte des plastiques a été arrêtée en 2020	X

Objectifs : les indices de réduction des déchets par rapport à 2010 et décrire les actions en faveur de l'économie circulaire et leurs indicateurs.

Diapo LTECV

Baisse de 2,5 % entre 2010 et 2022 au lieu de 9 % en 2019.

Baisse significative de l'enfouissement :

- pas d'envoi en enfouissement depuis 2021 des encombrants et des OMR . Pour mémoire, en 2020, 590 tonnes imparties en majorité au 440 tonnes de délestages des OMR et 135 d'encombrant suite à la problématique CSR.

Taux de valorisation en 2019 était de 58 % contre 54,9 % en 2022.

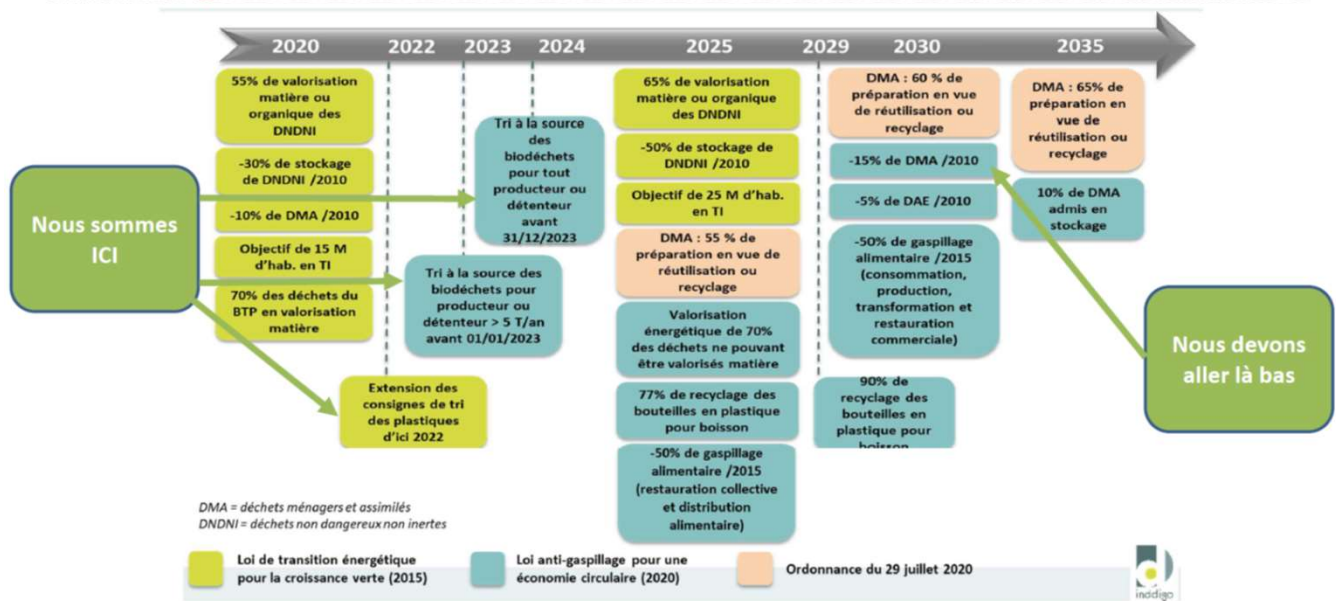
Diapo qui suit :

Nouvelle feuille de route avec le PNPD pour la période 2021-2027 qui actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Mobiliser les leviers d'action des collectivités locales et de l'État en matière de prévention des déchets, s'agissant des politiques territoriales d'économie circulaire et en s'appuyant sur la commande publique éco-responsable.

Rappel des objectifs réglementaires extrait étude INDDIGO



Objectifs : les indices de réduction des déchets par rapport à 2010 et décrire les actions en faveur de l'économie circulaire et leurs indicateurs.

Diapo LTECV

Baisse de 2,5 % entre 2010 et 2022 au lieu de 9 % en 2019.

Baisse significative de l'enfouissement :

- pas d'envoi en enfouissement depuis 2021 des encombrants et des OMR . Pour mémoire, en 2020, 590 tonnes imparties en majorité au 440 tonnes de délestages des OMR et 135 d'encombrant suite à la problématique CSR.

Taux de valorisation en 2019 était de 58 % contre 54,9 % en 2022.

Diapo qui suit :

Nouvelle feuille de route avec le PNPD pour la période 2021-2027 qui actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Mobiliser les leviers d'action des collectivités locales et de l'État en matière de prévention des déchets, s'agissant des politiques territoriales d'économie circulaire et en s'appuyant sur la commande publique éco-responsable.



Chapitre 2 / La prévention des déchets. PRPGD et SRADET

Partie 1 : indicateurs techniques

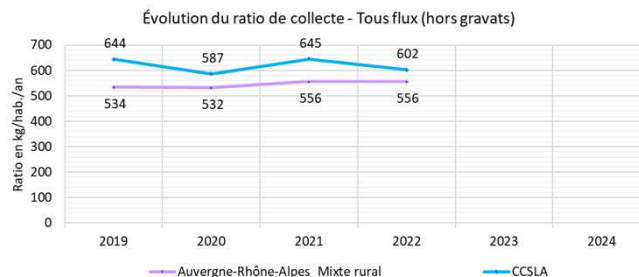


PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (voté en 2019) et SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

*PM : Programme National de Prévention des Déchets 2021 – 2027 affiche un objectif 2030 de réduction de 15% les DMA produits par habitants **SOIT un objectif CCSLA 2030 de 524 kg/hab au regard du ratio de 602 kg/hab 2022***

PRPGD (2020) et orientations SRADET

- réduire de 50 % l'enfouissement entre 2010 et 2025 et « zéro enfouissement en 2030 ».
- réduire la quantité de déchets de 12% (soit moins 50 kg par an et par habitant)
- augmenter la valorisation matière de 54 % à 70% d'ici 2030
- maintenir le taux de valorisation énergétique aux environs de 23%



Respect de la hiérarchie des modes de traitement des Déchets :

1. Prévention
2. Préparation en vue du réemploi
3. Recyclage, valorisation matière
4. Valorisation énergétique
5. Élimination

Objectifs : les indices de réduction des déchets par rapport à 2010 et décrire les actions en faveur de l'économie circulaire et leurs indicateurs.

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,

Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation ,

Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

Le PRPGD et SRADET renforcent les objectifs



Chapitre 2 / La prévention des déchets : PLPDMA

Partie 1 : indicateurs techniques



PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés 2022 à 2028

Délibération 78 2022 programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Sensibilisation et information :

- Communication dans les écoles (cadre AML) – 13 interventions nature et santé
- Diffusion Eco junior
- Communication large extension des consignes de tri
- Communication geste de tri sur un PAV test
- Consultation publique « déchets »
- Sensibilisation Pro RS (reprise de toutes les conventions)

Réemploi :

- Mise en place du Village du réemploi - zone de réemploi /don attenante à la déchèterie (possibilité accueil de 4 structures)
- Proposition de conventionnement avec structure du réemploi sur le territoire
- Mise en place d'une collecte des téléphone usagés

Compostage :

- Sensibilisation des relais : contact « copropriété – bailleurs sociaux » gestion partagée des biodéchets
- Mise en place du compostage collectif : rédaction convention, réunion les Epigées
- Campagne de compostage individuel « vente, communication » Animation PFE (Pays de Faverges Environnement)

Gestion des incivilités et des dépôts sauvages :

- Mise en place d'une procédure
- Suivi des dépôts : avertissement, verbalisation
- Installation de caméra / piège photo

Nombre de composteurs vendus :

- 2021 : 196

- 2022 : 114

Sensibilisation de 300 élèves cycle 2

AXE 1 Communiquer et renforcer l'accès à la connaissance sur la prévention des déchets

Action 1

Animer une page dédiée à la prévention des déchets sur le territoire et à échelle plus large

Communication

- control d'accès "déchèterie" et importance du tri
- renforcée sur l'importance du geste de tri cadre ECT
- nouvelle filière REP en déchèterie

Action 2

Mettre en place sur chaque point d'apport volontaire du territoire de la communication permanente et non permanente

- Validation 1er point. Essai/ achat point du Thovey - mise en place 01 2023

Action 3

Faire des écoles des relais de sensibilisation et d'information sur la prévention des déchets

- 2022 : sensibilisation 13 classes - 320 élèves
- soutien école de Doussard démarche "plus verte mon école"

AXE 2 Limiter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio déchets

Action 4

Mettre en place et suivre les campagnes de compostage auprès des habitants du territoire pour favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

- Vente de 114 composteurs

Action 5

Mettre en place le compostage collectif à l'échelle de la collectivité

- Dotation école de Doussard

AXE 3 Favoriser le réemploi sur le territoire pour augmenter la durée de vie des produits

Action 6

Mettre en avant et soutenir les structures qui œuvrent pour le réemploi sur le territoire : favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets

Action 7

Mettre à disposition des associations ESE œuvrant pour le réemploi un village du don pour simplifier la récupération d'objets pouvant être revalorisés

- Travaux de mise en œuvre de la plateforme et rédaction convention d'utilisation

CCSLA/ESS

Action 8

Mettre en place la collecte des téléphones mobiles usagés dans les lieux publics du territoire

- Opération flash de collecte de 200 téléphones

AXE 4 Utiliser les instruments politiques et économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 9

Redevance spéciale

Action 10

Procédure de gestion des incivilités (dépôts sauvages et non respect du règlement de collecte) liées aux déchets

AXE 5 Mettre en place ou renforcer des liens avec des acteurs souhaitant favoriser la prévention des déchets

Action 11

Accompagner les bailleurs sociaux dans leurs démarches de mise en place d'actions pour la gestion et prévention des déchets et de lutte contre les dépôts sauvages

- Rencontre avec les bailleurs sociaux

Action 12

Répondre et candidater aux AMI (Appel à manifestation d'intérêt) et aux autres appels à projets dans lesquels des actions de prévention des déchets peuvent être mises en place

AXE 6 Exemplarité des services de la collectivité et des élus du territoire

Action 13

Améliorer la connaissance interne du service et des élus du territoire sur le traitement et la prévention des déchets en vue d'une meilleure exemplarité

Interventions Epigées 12/2022

Modecom



Chapitre 2 / La prévention des déchets. Les dépôts sauvages

Rappel gestion des dépôts sauvages

Partie 1 : indicateurs techniques

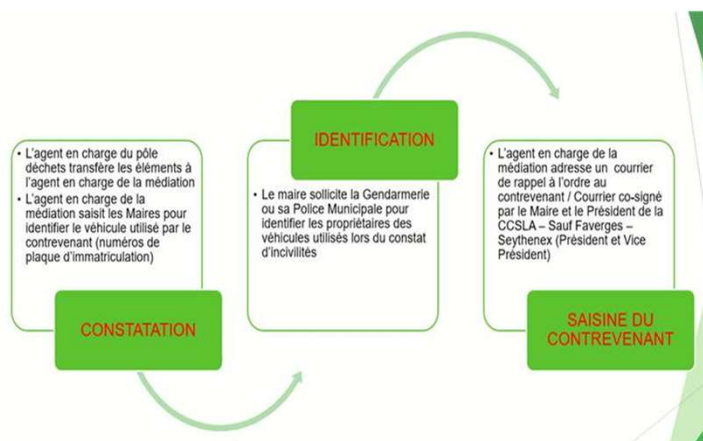


Gestion des dépôts sauvages

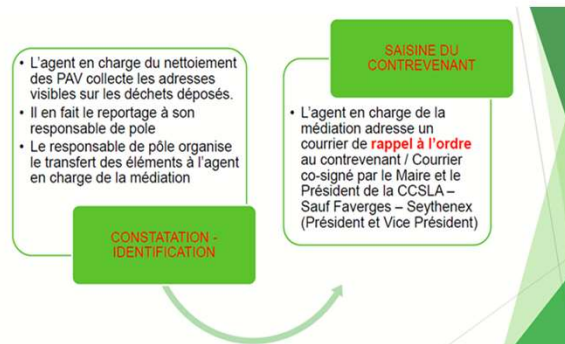
Focus réglementaire sur les responsabilités (à qui appartient le pouvoir de police en fonction des dépôts : dépôt sauvage avec ou sans véhicule et infraction au règlement de collecte)

Modalités de la procédure :

Dépôt avec véhicule et constaté via les appareils photographiques :



Dépôts nominatifs non constatés via les appareils :



Chapitre 3 / La collecte des déchets : l'organisation

 Partie 1 : indicateurs
techniques

Les services

- 7 services de collecte
- 29 flux de déchets collectés (arrêt des collectes d'objets plastiques à la déchèterie en mars 2021 – mise en place en 2022 collecte des outils du peintres avec ECODDS)
- Services de collecte des déchets des particuliers couverts par la TEOM
- Service de collecte « dit privatif ou particulier » des déchets assimilés sous convention de Redevance Spéciale, service en porte à porte
- Vente de composteurs individuels (reprise printemps 2021)

Type de déchets	Des particuliers « Déchets ménagers » (*)		Des professionnels « Déchets assimilés » (**)		
	Point d'apport volontaire (Point Apport Volontaire)	Déchèterie (PAV)	Point d'apport volontaire (PAV)	Service "particulier"	Déchèterie (PAV)
Les services rendus 					
Fermentescibles					
Tri sélectif (emballage, verre et papier)					
Carton brun					
Textile, linge et chaussures (TLC)					
Ordures ménagères résiduelles (OMR)					
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)					
Autres déchets valorisables déchèterie (métaux, bois, ...)					

 Services sous
convention de
Redevance
Spéciale

Objectifs : montrer aux élus la dimension du service adapté aux particuliers et « activités économiques et annexes » déchets dits assimilés

7 services de collectes

En majorité en point d'apports volontaires mais également en « porte à porte » pour des déchets dits assimilés – service sous convention de redevance spéciale.

2021 : arrêt de la collecte des plastiques en déchèterie demandé par les responsables du pôle technique car « trop compliqué pour les agents ».

(*) Déchets ménagers : déchets produits par les ménages

(**) Déchets assimilés : déchets produits par des producteurs non ménagers (ex : entreprises) mais pris en charge par la collectivité sans sujétions techniques particulières (= équivalents en quantité et qualité aux déchets des ménages)

Evolution en déchèterie :

En 2022, élargissement du champ de collecte ECODDS avec les outils du peintre + mise en place REP Article de sport et de Loisirs ASL, Article de bricolage et de jardin (ABJ th et ABJ); Jeu et Jouets JJ (délibération prise en 12 2022 – collecte REP effective en 2023)

Attention arrêt collecte des DASRI fin T2 2023 : transfert aux pharmacies (3 sur 4 équipées au T1 2023)



Chapitre 3 / La collecte des déchets : l'organisation - gestion 2022 Partie 1 : indicateurs techniques

Gestion du service 2022



Masse salariale

21 agents dont 7 adm env. 16 ETP soit 3 ETP
 12 600 heures effectives de travail technique
 2 300 heures de pré collecte soit + 300 heures
 4 700 heures de collecte : soit + 200 heures + 4 % essentiellement EMB et OMR semi
 5250 heures déchèterie : -1%

Tonnages (*) : 10 190 tonnes de déchets collectés par an soit 28 tonnes par jour

Contenants

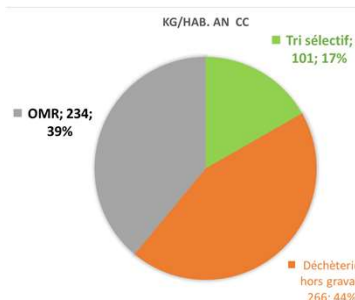
335 conteneurs semi-enterrés
 25 conteneurs aériens
 120 bacs pro RS et environ 35 conteneurs pro RS
 12 bennes sur site
 Fait marquant 2022 : Nouveau point de collecte tri Marlens
 Augmentation qui continue des pro en RS avec + 4 en carton et 3 en OMR

Collecte Régie

97 % des déchets collectés en régie
 1 déchèterie
 1 quai de transfert
 4 camions de collecte
 1 engin de compaction
 1 engin de gestion
 58 000 kilomètres dont collecte stricte 36 800 kilomètres
 37 000 litres de gasoil dont collecte stricte 32 000 litres
 Baisse des KM moins 20 000 avec pour moitié baisse des KM de collecte et hors collecte mais augmentation des litres de carburants répartie également pour moitié entre la collecte et le hors collecte

Prestataire

Collecte : 2 prestataires
 Traitement :
 Adhésion au Sila pour le traitement des OMR
 Convention d'entente Savoie Déchets
 Quatre prestataires de service
 14 contrats de reprises
 13 conventions avec Eco organismes
 2 nouvelles conventions « volet Ecomaison et Ecologic »



Objectif de la diapo : donner des ratios techniques généraux de dimension et gestion du service

① Masse salariale : confer dia 39

Heure :

- **La pré collecte** concerne le nettoyage, le relevé des taux de remplissage ... en 2022 ce poste a connu une nouvelle augmentation significative de + 300 soit plus 1 800 heures en 2 ans . En 2022 le nettoyage PAV représente 2261 heures soit 1,4 ETP.
- **En Collecte** +200 heures en 2022 . 4500 heures de collecte en 2022. En 2021, 4 500 heures de collecte pour 2020, 4 900 heures de collecte pour 7 600 heures en 2019. La baisse significative 2019 correspond à la fin des collectes en bacs. Les + 200 heures concernent principalement la collecte du tri sélectif Verre +171 H soit + 50%, JRM + 65 h soit +15% et emballage +50h soit +4%. Les Omr bac ont diminué de 126 heures.
- **En déchèterie** stabilité en 2022 - + 600 heures soit en 2021 , 5 200 heures. En 2020 4 600 heures accueil de déchèterie pour 5 200 en 2019.

Nb : en 2021 le service d'accueil de déchèterie a fait l'objet d'un renforcement par un prestataire de service Tri Vallée pour l'information des usagers sur la mise en place du control d'accès (env. 2 mois – heures non intégrée aux 5 200 heures).

② Tonnages :

Ce qu'il faut retenir :

- **une baisse de 420 tonnes de déchets collectés par rapport à 2021 soit 28 tonnes jour en 2022 contre 30 en 2021, 26 tonnes jour en 2020 et 30 tonnes jour en 2019.**

Les DMA se répartissent en 44 % en déchèterie avec 266 kg/hab. , 39 % d'OMR soit 234 kg/hab. et 17% de tri sélectif soit 101 kg/hab.

Par rapport à 2021 le ratio OMR stagne et globalement ce sont les flux tri CS et déchets de déchèterie qui baissent.

Pour autant, le ratio de production des déchets par habitants reste supérieur au ratio Aura de +

46 kg/hab contre + 110 kg/hab en 2021. Confer dia 17 et suite

③ **Contenants :**

CE qu'il faut retenir

- déplacement stade CARQUEX (aire camping car) vers grand carrefour - ajout TRI point au moulin - Borbollion Noyeray ajout OMR
- Pose de CSE par le biais de lotisseurs (Belanse, Copier) : installation 2022 effectif 2023
- Signature de 7 nouvelles conventions de redevance spéciale

④ **Collecte en régie :**

CE QU'IL FAUT RETENIR : diminution des kilomètres de moins 20 000 MAIS augmentation de la consommation de plus 9 000 litres par rapport à 2021.

La diminution des km concerne le hors collecte et la collecte. Idem pour l'augmentation de la consommation en carburant.

La diminution des Km s'explique par le transfert de prestations au privé (transfert des cartons et du papier intégralement réalisé par Nantet gain 7 000 à 8000 km). Aucun transport de déchets verts. Pour la collecte, il y a eu une rationalisation des km de tournée. Au niveau de la consommation, il est observé que certains camions (nouveau camion polyvalent) ont des ratios de consommation plus élevés (+14 litres pour 100 km sur polyvalent). La consommation en carburants varie également en fonction des chauffeurs.

SUR CE POINT PRECIS les résultats de l'audit on mis en évidence des fréquences de collecte soutenues au regard des taux de remplissage. En 2022, les taux de remplissage augmentent et sont perfectibles (idéalement tendre vers 75%)

PISTE D'AMELIORATION

Audit données 2019

OMR collecte en C2 taux de remplissage moyen de 49 % => tendance 2022 taux de remplissage moyen de 57 %

Emballage collecte en C 1,3 taux de remplissage moyen de 61 % => tendance 2022 taux de remplissage moyen 67 %

Papier collecte en C 0,3 taux de remplissage moyen de 61 % =>tendance 2022 taux de remplissage moyen 69%

Verre collecte en C 0,3 taux de remplissage moyen de 50 % =>tendance 2022 taux de remplissage moyen 67%

2019 : 49 400 kilomètres et 32 300 litres de gasoil

2020 : 46 000 kilomètres et 28 000 litres de gasoil => optimisation des collectes (papier moins de tournées, Covid arrêt des collectes, ...)

2021 : 46 200 kilomètres et 33 380 litres de gasoil = > diminution des kilomètres et augmentation de la consommation par rapport à 2019 (2020 année faussée)

2022 : 36 800 kilomètres et 37 000 litres de gasoil => diminution des kilomètres et **augmentation de la consommation par rapport à 2021**

Points de vigilance : ratio de consommation par km (quid des consommations lors des levages systématiques, véhicule « gourmand en carburant »?)

⑤ **Prestataire : pas de changement en 2022 excepté pour les 2 nouveaux Eco-organisme (convention effective en 2023)**

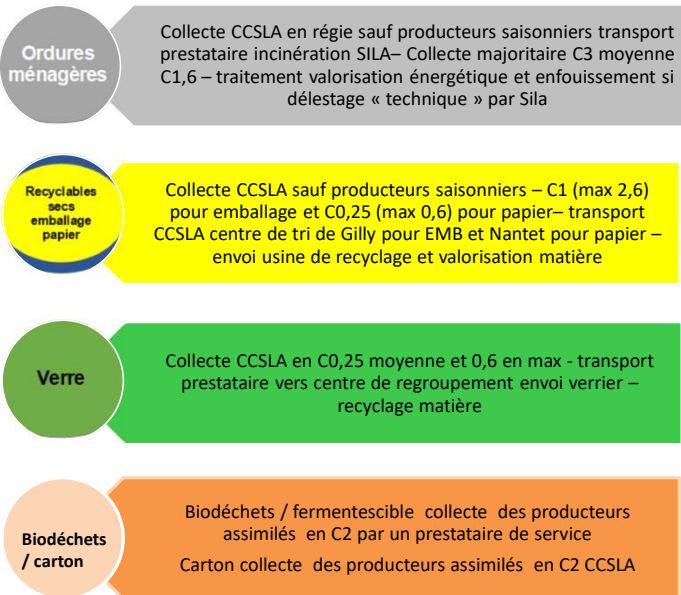


Chapitre 3 / La collecte des déchets : l'organisation - la collecte

Partie 1 : indicateurs techniques



■ Schéma de collecte



Déchèterie :

Une déchèterie avec quai de transfert :

- verre, recyclables sec
- Vidage optimisation benne

24 flux collectés

Transport en régie ou prestataire vers unités de traitement

Valorisation :

- Matière
- Organique
- Énergétique
- Stockage/enfouissement
- Traitement spécifique

Contrats :

Adhésion au SILA
13 conventions Eco organismes
11 + 3 contrats de reprises
6 « marchés publics »
1 convention d'entente



Chapitre 4 / la collecte des déchets : la production

Partie 1 : indicateurs techniques



■ Production par habitant

10 190 tonnes

tous flux confondus de déchets

collectés en 2022 soit 655

kg/hab. population Insee, 607

Kg/hab. DGF. (En 2021, 10610 tonnes, soit 681 kg/hab. Insee et 633 kg/hab. DGF)

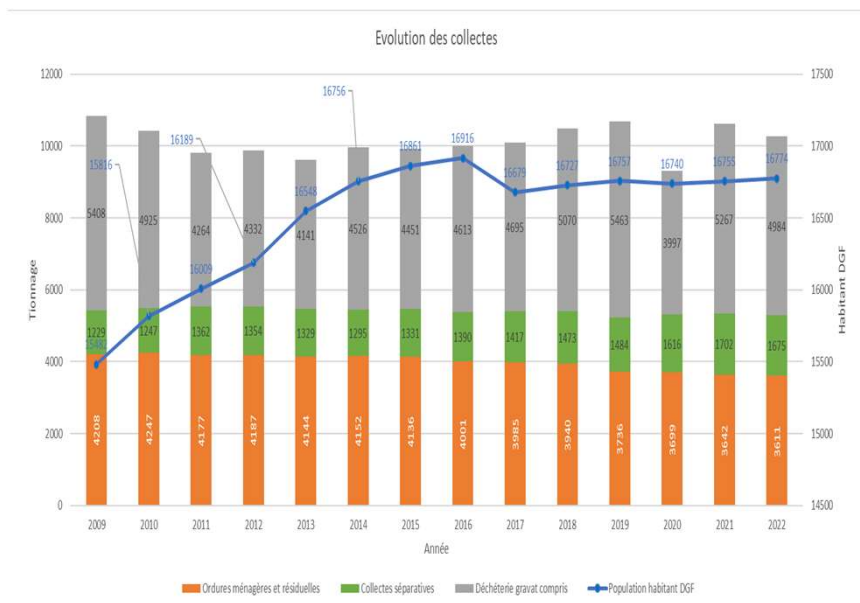
↪ un tonnage de l'ordre de 10 200 tonnes pour une population de 16 770 habitants DGF

↪ une tendance générale à la baisse de 4%.

L'ensemble des flux est concerné :

- 1 % pour les Omr, - 1,6% pour les CS et - 5 pour la déchèterie (contexte économique /social – conséquence control d'accès à la déchèterie)

↪ un ratio de production par habitant DGF en baisse de 8 % depuis 2010



2010 = base 100 de référence par rapport à la loi TECV



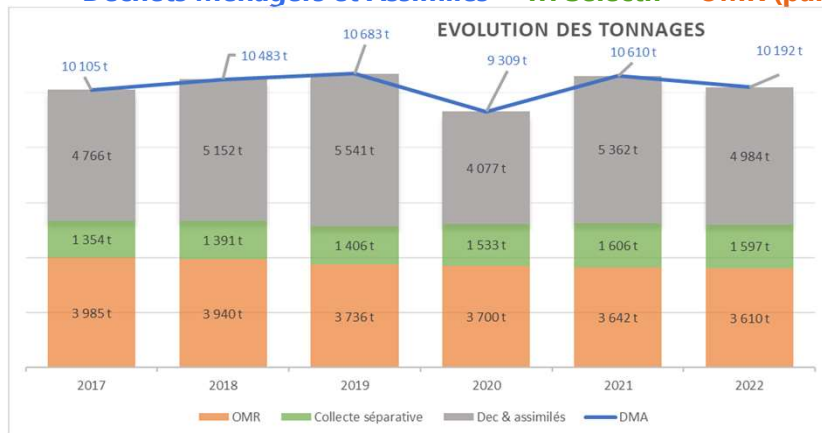
Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan - DMA

Partie 1 : indicateurs
techniques



- DMA

Déchets Ménagers et Assimilés = Tri Sélectif + OMR (particulier, PRO) + Déchèterie



Tendance générale « 2021 à 2022 » :

Baisse des DMA -4 % soit - 420 tonnes avec
↳ Déchet de déchèterie : -7 % soit -380 tonnes

↳ Baisse des OMR-1 % - 31 tonnes

↳ Baisse des C séparatives -1% soit - 9 tonnes

Evolution de la population hab. INSEE

↳ 2022 : 15573 hab. INSEE (-0,19 % soit - 30 habitants)

↳ Depuis 2017 : 0,22% soit -3 4 habitants

Année 2021 : mise en place du control d'accès en mars 2021 (Nb année 2020 : accès déchèterie sur réservation jusqu'en février 2021).

Le transfert possible en 2020 vers les Omr et une activité réduite des campings conduisent à comparer les tonnages par rapport à 2019 pour les OMR et la Dec.

Régulation des tonnages de Déchèterie suite « control d'accès » ? Hypothèse à confirmer selon évolution des tonnages.



Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan - performances

Partie 1 : indicateurs techniques



Flux et tonnages annuels : performances par habitant population SINDRA

La comparaison s'effectue sur la base des habitants Comptacoût /Sindra et des tonnages HORS GRAVATS afin d'avoir une comparaison avec les indicateurs de références Région AuRA typologie mixte rurale.

DMA : OMR+ CS + déchets déchèterie



OMR : 234 kg /hab. soit - 8 kg par rapport à 2021 (-3 %) réf AuRA 210 kg/hab. soit écart de 11% soit + 24 kg/hab.)



RSEC : 101 kg/hab. soit -4 kg par rapport à 2021(-4 %) réf AuRA 82 kg/hab. soit écart de 20 % soit + 19 kg/hab.)



Déchèterie : 262 kg/hab. hors gravât soit - 31 kg par rapport 2021 (-11%) réf AuRA 241 kg/hab. soit écart de 9 % soit 21kg/hab.)

DMA avec collecte Pro hors gravats : 602 kg/hab. soit - 43 kg/hab. par rapport à 2021 (-7%)
(AuRA : DMA 556 kg/hab. soit un écart de + 8%, +46 kg/hab.)

Population

15 543 hab. INSEE

15 435 hab. Population Sindra

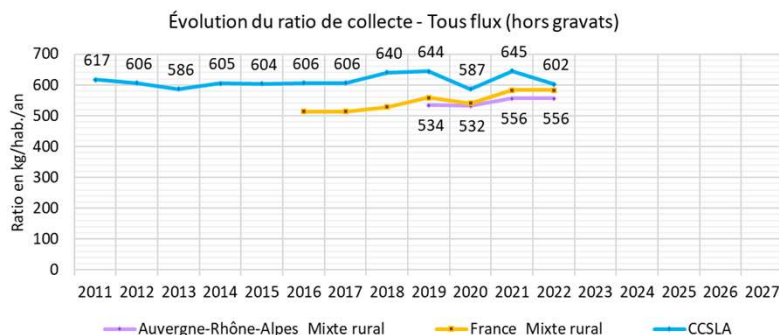
Même si la tendance est à la baisse, le ratio de production globale ainsi que celui de l'ensemble des flux dépasse celui de la Région pour une typologie d'habitat identique. Au niveau des RS sec, le ratio CCSLA en verre est supérieur MAIS le ratio emballage/papier diminue.

Verre 59 kg/hab. en 2022 (idem 2021) pour un ratio Aura de 36 kg/hab.(idem 2021)

Rsec hors verre : 42 kg/hab. en 2022 (46 kg/hab. en 2021) pour un ratio Aura de 46 kg/hab.(idem en 2021)



Ratio tous flux – extrait matrice évolution ADEME A 404

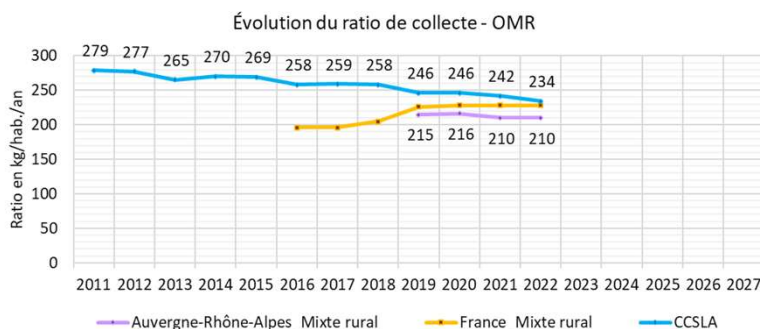


Tendance à suivre la courbe AuRA mais avec un écart moyen de 72 kg/hab.

DMA avec collecte Pro hors gravats : 602 kg/hab. soit - 43 kg/hab. par rapport à 2021 (-7%) (AuRA : DMA 556 kg/hab. soit un écart de + 8%, +46 kg/hab.)



Zoom sur les OMR



Ratio OMR qui diminue. Ecart moindre avec les indicateurs AuRA de 8 kg par hab. (2022 écart 24 kg par hab. pour une moyenne de 32 kg par hab.)

Il n'y a pas eu de transfert des OMR sur le Tri MAIS surtout une baisse de la production générale.
 OMR : 234 kg /hab. soit – 8 kg par rapport à 2021 (-3 %) réf AuRA 210 kg/hab. soit écart de 11% soit + 24 kg/hab.)

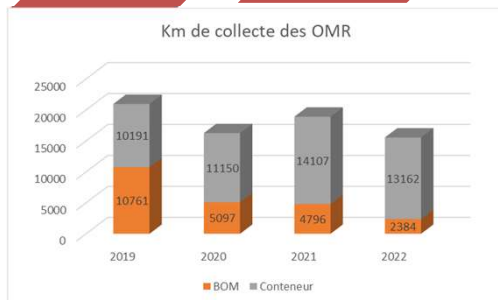


Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan – OMR collecte

Partie 1 : indicateurs techniques



Zoom sur les Ordures Ménagères Résiduelles Ratio de collecte



- 90 % des tonnages ont été collectés en CSE ou aérien (= conteneur) contre 88 % en 2020.
- Les points équipés en tri sélectif et ordures ménagères sont les plus fréquentés. Le transfert des OMR bac vers les conteneurs est total depuis 2021. La part OMR bac correspond aux producteurs en RS (hors camping).
- Le développement (densification) des points de collecte lié à la pose des conteneurs, et l'arrêt complet des collectes bac en PAV a conduit à une **diminution des kilomètres globaux de 5000 km** entre 2022 et 2019, soit depuis 2016, moins 11 600 km. Entre 2021 et 2022, on observe une optimisation des km de collecte en bac (divisé par 2) comme en conteneur (6 %).
- L'indicateur poids par heure de collecte supérieur au niveau de la collecte en CSE met en évidence l'impact sur le gain de temps agent et son augmentation est le reflet de l'optimisation des tournées. En 2022, l'indicateur t/h a encore été optimisé.
- Le taux de remplissage moyen est de 57% en 2022 (PM audit 49%) quant à la fréquence de collecte par semaine elle est de 1,6 en moyenne et en max de 3 (audit 2019 : 1,5 pour max 2).
- Point de vigilance : refonte des tournées en fonction du taux de remplissage et surtout en fonction de l'impact de ECT. L'idéal est de tendre vers un taux de remplissage de 70 à 80 % (réf. bureau d'études). Il faudra aussi prendre en considération les fréquences de collecte (point avec un max de 3 collectes par semaine hors ECT!) et installer de nouveaux conteneurs.**

2022 : baisse des km, augmentation taux de remplissage, attention au sur-sollicitation des conteneurs

Impact CSE : optimisation des ratios collectes heures / kilométrage / et carburants

2020 :

OMR Bac : 365 t ; 5 100 km ; 8,1 t/100 km ; 0,52 t par heure

OMR CSE : **3116 t ; 11 200 km ; 28 t/100 km ; 2,32 t par heure**

Baisse des OMR bac et CSE mais + 3 000 km pour la collecte en CSE et plus d'heure de collecte (ratio moindre rapport tonne par heure).

Avec le transfert de 100% des OMR bac HORS RS PRO vers les CSE, la piste d'optimisation concerne les tournées OMR (audit 49 % de taux moyen de remplissage). L'optimisation devra être en corrélation avec l'extension des consignes de tri.

2021 :

OMR Bac : 365 t ; 4 800 km ; 7,6 t/100 km ; 0,38 t par heure

OMR CSE : **3080 t ; 14 100 km ; 21,8 t/100 km ; 1,94 t par heure**



Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan. MODECOM

Partie 1 : indicateurs techniques



• Zoom sur les Ordures Ménagères Résiduelles focus Modecom

L'amélioration des performances en termes de tonnage concerne en référence aux résultats du **MODECOM réalisé en février 2022** pour les grandes masses :

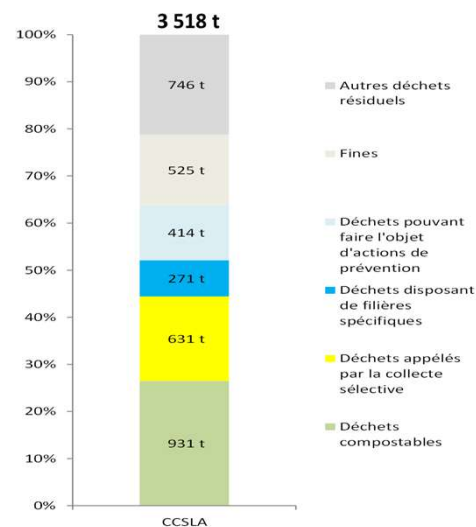
- 26 % déchets compostables (61 kg/hab.) ,
- 17 % de Tri sélectif (42 kg/hab.) dont 11 kg/hab. de verre et 16 kg/hab. par lié au ECT,
- 11% de déchets « pouvant faire l'objet d'actions de prévention » (gaspillage alimentaire essentiellement) soit 27 kg/hab.
- et 8 % de déchets disposant de filières spécifiques (notamment déchèterie ex bois, métaux, textile ...) soit 17 kg/hab.

En 2022 la performance par hab./an a globalement diminuée pour autant des perspectives d'augmentation des ratios verre, emballage/papier, ... sont envisageables

(NB 2022 verre a stagnée, emballage papier diminué)

🔗 Points d'amélioration :

- prévention
- mise en place ECT





Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan

Partie 1 : indicateurs techniques

Synthèse du MODECOM

Sur les 3 600 tonnes d'ordures ménagères



Sur les 3 600 tonnes d'OMR environ 2 000 tonnes représentent (pour les grandes masses) des déchets recyclables, valorisables ...

Sur les recyclables RsecHV strictes 67 % du gisement est capté.



Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan – le verre

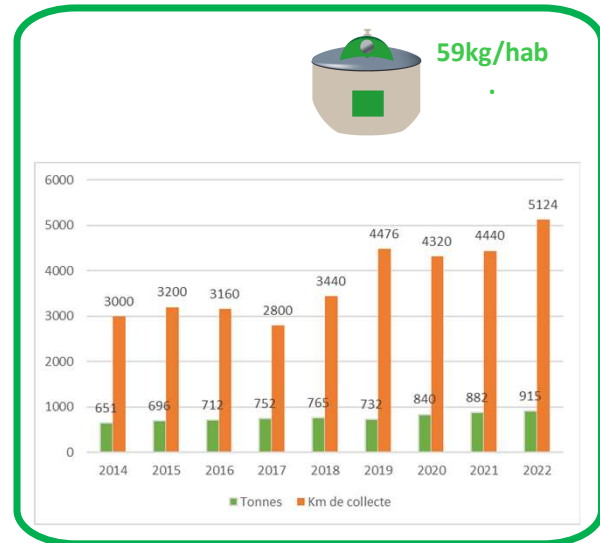
Partie 1 : indicateurs techniques



Zoom sur le verre

L'année 2022 a vu une augmentation des kilomètres de collecte de 15 % et une augmentation des tonnages de 4% avec une stabilité du ratio kg/hab. à 59 kg/hab.

915 tonnes soit + 33 tonnes
 2022 : 179 kg/km 320 kg/h de collecte
 2021: 199 kg/km 340 kg/h de collecte
 2020: 195 kg/km 280 kg/h de collecte

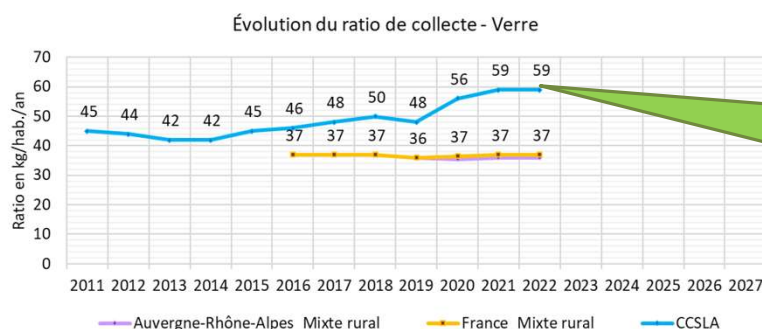


VERRE :

- Augmentation des tonnages : 33 tonnes (soit 4 bennes)
- Augmentation des km de collecte de 690
- Augmentation des heures de collecte de 45 % (après une baisse de 50%)

Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan – le verre

Zoom sur le verre



Performance verre supérieure aux valeurs de comparaison (moyenne de 37 kg/hab.) et ratio en augmentation : impact population saisonnière. Les perspectives sont de +11 kg/hab.(Modecom)

points d'amélioration :

prévention

initier une réflexion suite à la densification combinant « taux de remplissage, fréquentation utilisation, optimisation des tournées de collecte » réflexion limitée par la capacité du camion de collecte du camion

Capacité de collecte camion verre : 6,5 tonnes

2022 ratio moyen par tournée 5,2 tonnes avec mini 0,5 tonnes et max 10,5 tonnes 140 tournées

2021 ratio moyen par tournée 6,4 tonnes avec mini 0,25 tonnes et max 11,4 tonnes 137 tournées

Le taux de remplissage moyen des conteneurs de collecte est de 67%.

Le ratio supérieur au ratio Aura qui est de 22 kg/hab mixte rural.



Chapitre 4 / la collecte des déchets : les papiers

Partie 1 : indicateurs techniques

• Zoom sur les papiers

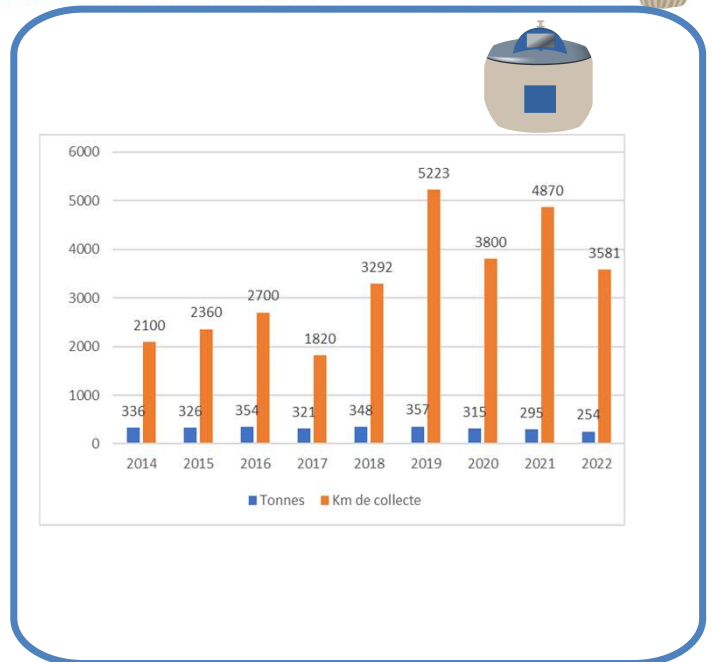
Année 2022 :

- baisse des km de collecte de 26 %
- baisse des tonnages de 14%

254 tonnes soit - 41 tonnes
 2022 : 71 kg/km et 520 kg/h de collecte
 2021 : 61 kg/km et 690 kg/h de collecte
 2020 : 83 kg/km et 1 700 kg/h de collecte

☞ points d'amélioration :

- ☞ *prévention : perspective 10 kg/hab.*
- ☞ *initier une réflexion combinant « taux de remplissage, fréquentation utilisation, optimisation des tournées de collecte, capacité du camion de collecte du camion »*



PAPIER :

- **baisse des tonnages : 41 tonnes => tendance générale qui s'observe (mise en place REP)**
- **baisse des km de collecte de 1 300 km**
- **Augmentation des heures de collecte de 15 %**

Le taux de remplissage moyen des conteneurs de collecte est de 69% (2021 61%).

Les ratio sont perfectibles au regard des résultats de l'audit

- **taux de remplissage : tendre vers 75 %**

2022 : 112 tournées – moyenne 2 tonnes par tournée avec mini 0,460 tonne et max 4 tonnes

2021 : 111 tournées – moyenne 2,7tonnes par tournée avec mini 0,840 tonne et max 5 tonnes

- **performance + 10kg/hab**



Chapitre 4 / la collecte des déchets : les emballages

Partie 1 : indicateurs techniques



Zoom sur les emballages

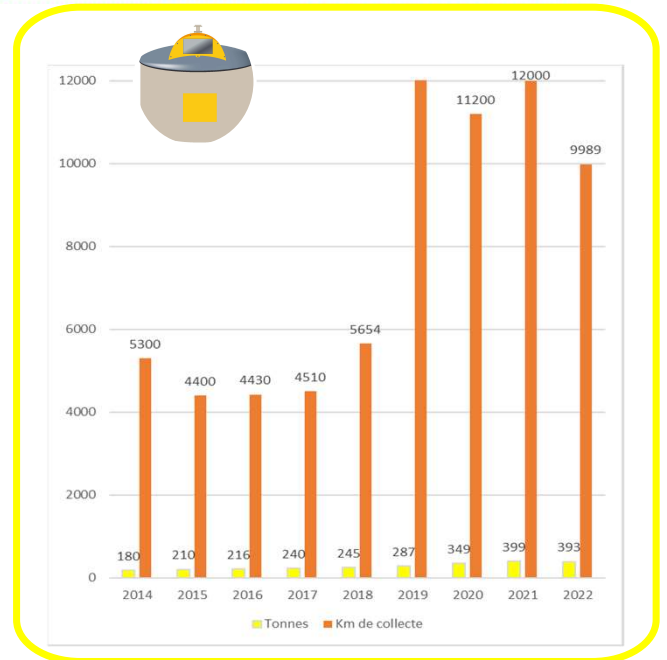
Année 2022 :

- baisse des km de collecte de 16 %
- baisse des tonnages de 1,5%

393 tonnes soit - 6 tonnes
 2022 : 39 kg/km et 320 kg /h de collecte
 2021 : 33 kg/km et 340 kg/h de collecte
 2020 : 29 kg/km et 280 kg/h de collecte

points d'amélioration :

- prévention : perspective 5 kg/hab.(+ ECT 16 kg/hab.)
- initier une réflexion combinant « taux de remplissage, fréquentation utilisation, optimisation des tournées de collecte, capacité du camion de collecte du camion » après impact ECT



EMBALLAGES :

- baisse des tonnages : 3 tonnes
- baisse des km de collecte de 2 000 km
- Légère augmentation des heures de collecte (+ 4 % = 50 heures)

Le taux de remplissage moyen des conteneurs de collecte est de 67% (2021 61%).

Les ratio sont perfectibles au regard des résultats de l'audit

- taux de remplissage : tendre vers 75 %

2022 : 139 tournées – moyenne 3,3 tonnes par tournée avec mini 0,50 tonne et max 5 tonnes

2021 : 129 tournées – moyenne 3,1 tonnes par tournée avec mini 0,5 tonne et max 4,5 tonnes

- performance attendue en incluant les ECT + 20kg/hab. (le potentiel ECT observé sur les collectivités qui sont déjà passée aux ECT varient entre 5 et 8 kg/hab.)

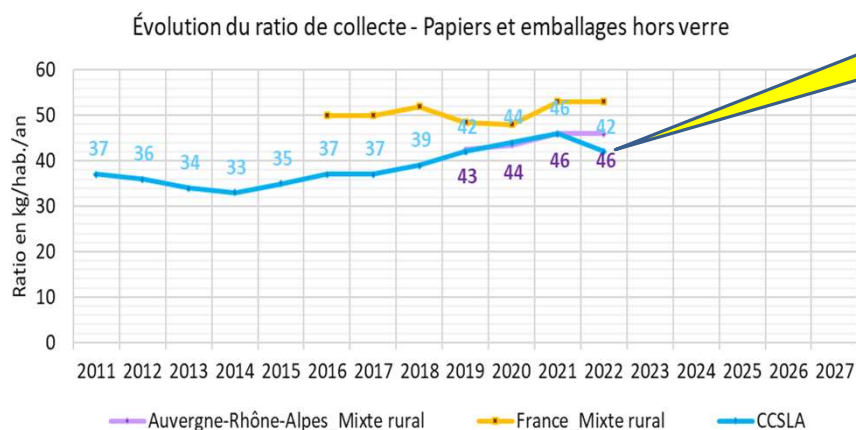


Chapitre 4 / la collecte des déchets : les emballages et papiers

Partie 1 : indicateurs techniques



Zoom sur les papiers et emballages



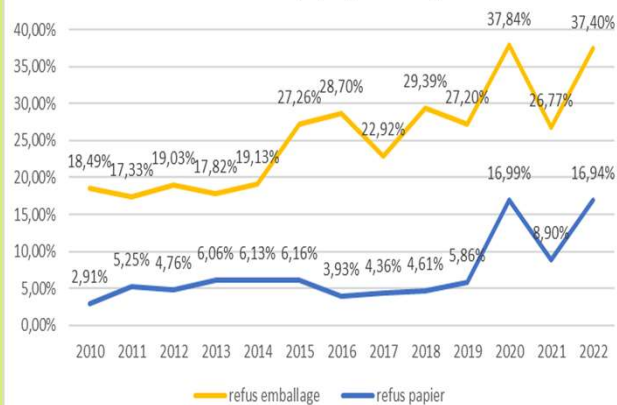
Performance qui suivait la tendance Régionale mais qui baisse (liée à l'impact des papiers moins 40 tonnes en un an soit moins 14%)

Chapitre 4 / la collecte des déchets : bilan qualité des Rsec

Partie 1 : indicateurs
techniques



Taux de refus papier, emballages



• Zoom QUALITATIF sur les recyclables secs

15 % des déchets collectés en 2022 correspondent à les recyclages secs hors verre.

. Les refus de déchets recyclables sec hors verre connaissent une hausse de 10%, avec **la présence d'indésirables vrais. Les taux avoisinent les taux 2020 année Covid où une partie des Rsec avait été incinérée (fermeture du centre de tri).**

☞ **Point de vigilance : importance de la communication, impact avec les ECT**



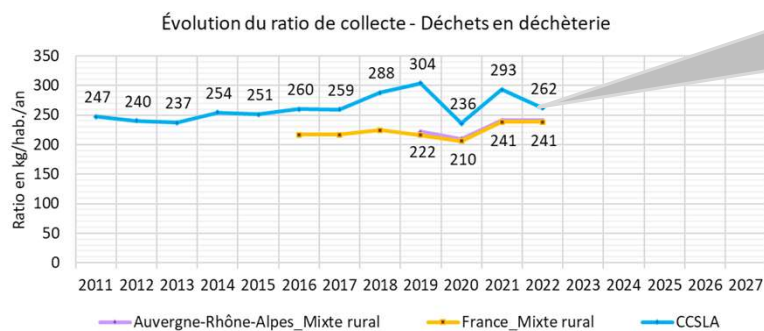
Chapitre 4 / la collecte des déchets : déchèterie

Partie 1 : indicateurs techniques

Zoom sur les déchets de déchèterie



Ratio de production des déchets de déchèterie Hors gravât qui diminue. Ecart moindre avec les indicateurs AuRA mais qui reste de 21 kg par hab.





Partie 1 : indicateurs techniques

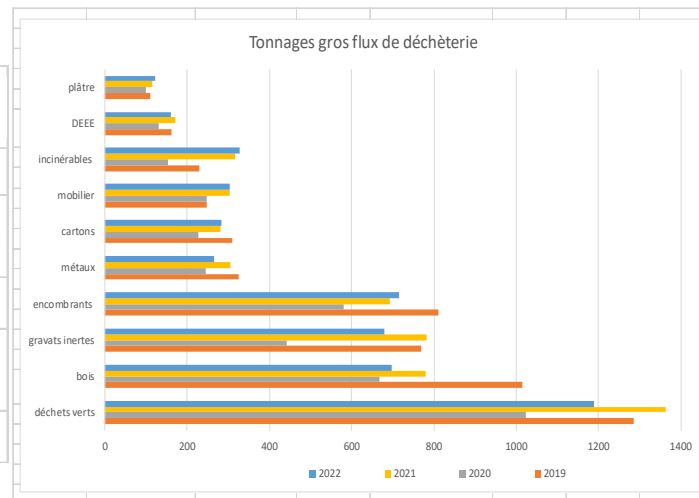
Chapitre 4 / la collecte des déchets : les déchets de déchèterie

Zoom sur la collecte des déchets en déchèterie

5 000 tonnes soit moins 400 tonnes par rapport à 2021

- 2022 soit 262 kg/hab.CC soit -31 kg/hab. soit des performances supérieures de 9 % par rapport à la région
- La tendance est à la baisse sauf pour les DEEE, les pneus, les batteries et l'huile minérale
- **8 flux** sur 24 constituent à eux seuls **97 %** des tonnages réceptionnés en déchèterie
- Impact du contrôle d'accès environ moins 200 tonnes en 2021 et moins 300 tonnes en 2022
- Le tonnage collecté à côté des PAV a diminué passant de 50 tonnes en 2021 à 40 tonnes en 2022.

	
VEGETAUX	BOIS
24% soit 77 kg/hab Insee	14 % soit 45 kg/hab Insee
	
ENCOMBRANTS	GRAVATS
14 % soit 46 kg/hab Insee	14% soit 44 kg/hab Insee
	
MÉTAUX	
5 % soit 17 kg/hab Insee	6 % soit 18 kg/hab Insee



PM : année 2020 tonnage en baisse : année Covid, fermeture déchèterie, accès sur inscription

1 043 bennes de déchets de déchèterie

Déchets traitement spécifique : 34 tonnes

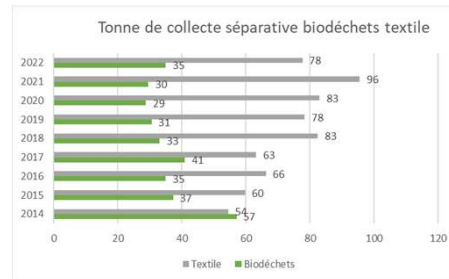
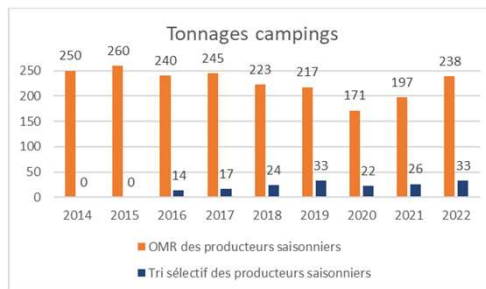
soit - 3 tonnes par rapport à 2021 (Déchets Diffus Spécifiques et huiles)

Chapitre 4 / la collecte des déchets : les « autres déchets »



« Focus déchets saisonniers / fermentescibles / textile / Dasri »

Les producteurs saisonniers (activité saisonnière « à caractère estival »), comme les campings et les restaurateurs, ont la possibilité de conventionner au service de collecte OMR et du verre (en place depuis 2007) et tri « emballage et papier » (depuis 2016). La collecte réalisée en prestation de services s'effectue entre le 1er mai et fin septembre. En moyenne 230 tonnes d'OMR des campings sont collectées chaque saison. Ce tonnage diminue au profit du tri sélectif avec un taux de refus de 38 % en hausse de 10 % (28 % en 2021).



Partie 1 : indicateurs techniques



Deux collectes séparatives sont en place sur le territoire avec par an

- ❖ 30 tonnes de biodéchets des producteurs dits assimilés
- ❖ 76 tonnes de textiles

100 kg de Dasri sont collectés par an



- augmentation des biodéchets
- baisse des collectes textiles (déstockage année covid)

DASRI : 3 des 4 pharmacies du territoire se sont équipées en 2022 pour collecter les Dasri dans leur officine (collecte en PAV déchèterie et Doussard : fin T2 2023)



- Cartographie des « points de traitement » des principaux flux



Haute-Savoie :

- Ordures ménagères résiduelles : SILA à Chavanod (74) et délestages techniques : **dépt. 26,38,63,73,74**
- Métaux : Duret à Val de Chaise (74)
- Gravats inertes : VMO - carrière à Val de Chaise (74)
- Déchets verts : Faverges/Sambuy (~~pm arrêt en 2020~~)
- Fermentescible : méthaniseur à Tournon (73)

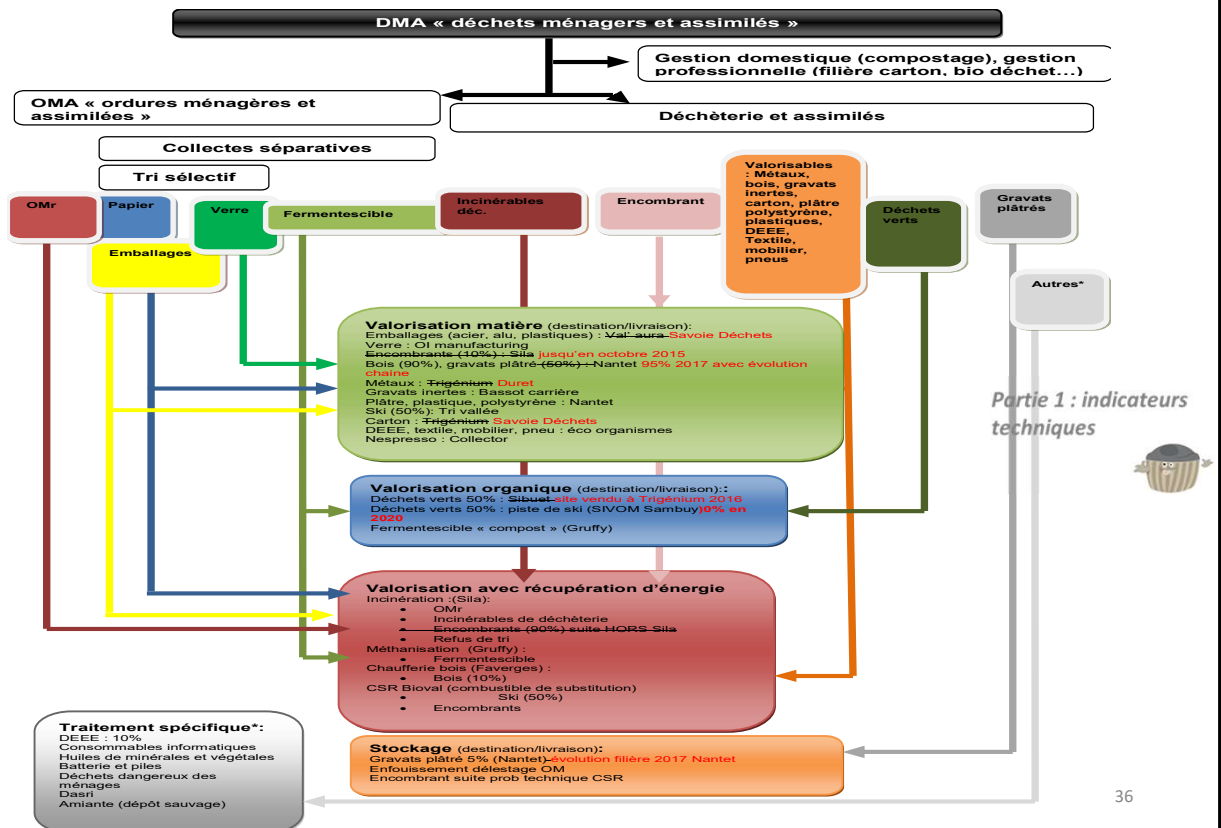
Savoie :

- Verre : SA Guérin à Chamousset (73) pour transfert vers Lavilledieu/Labégude (07)
- Emballage papier carton : Gilly/Savoie Déchets balles triées vers repreneurs : **(38,55,60,69, 88 + Espagne et Italie)**
- Encombrant : Sibuet à Francin (73)
- Bois, plastiques, plâtre, gravat plâtrés : Nantet à Francin (73)
- Déchets verts: Trigénium à Francin (73)

50 % des déchets « 74 » essentiellement OMR
 50% des déchets transitent « 73 »

Chapitre 5 / le traitement des déchets : organisation mode de traitement

■ Modes de traitement



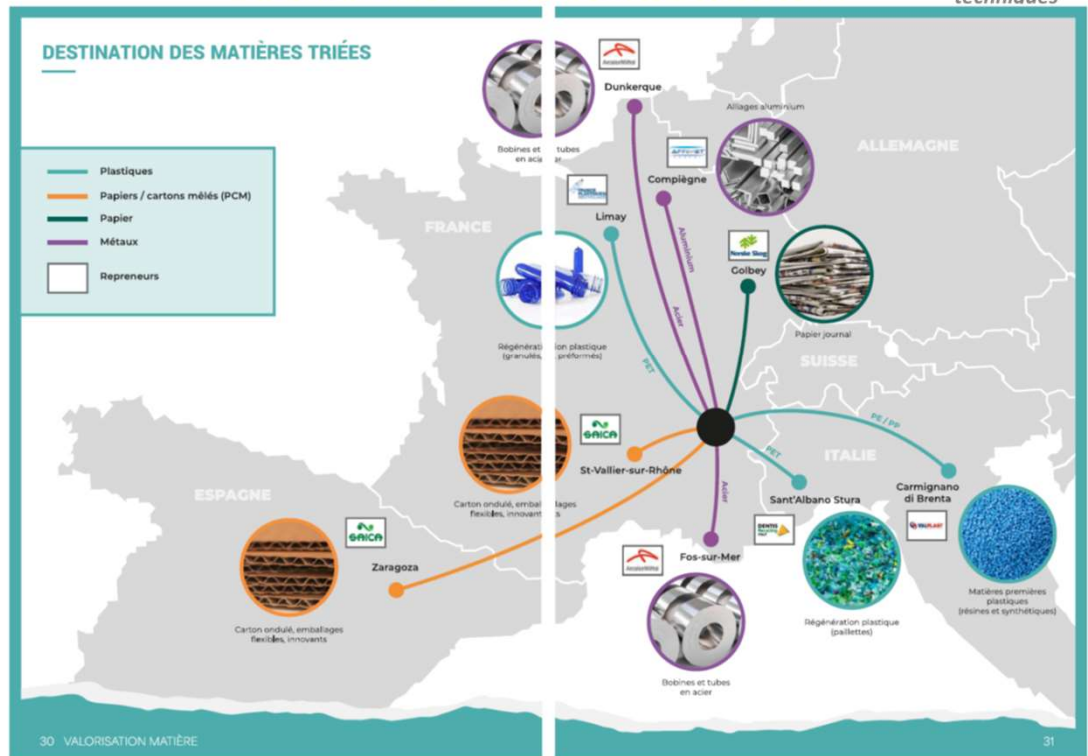
Ratio de production déchèterie plus élevé mais qui est fonction aussi du nombre de flux pris en charge (déchèterie gravât inerte et plâtré – fermentescible ...). 24 flux sont pris en charge en déchèterie de CCSLA.

La comparaison se fait sur l'habitant qui intègre de fait les déchets pro acceptés dans le cadre de la redevance spéciale.

Chapitre 5 / le traitement des déchets : destination des

■ Destination des matières triées tri sélectif

Partie 1 : indicateurs techniques



Ratio de production déchèterie plus élevé mais qui est fonction aussi du nombre de flux pris en charge (déchèterie gravât inerte et plâtré – fermentescible ...). 24 flux sont pris en charge en déchèterie de CCSLA.

La comparaison se fait sur l'habitant qui intègre de fait les déchets pro acceptés dans le cadre de la redevance spéciale.

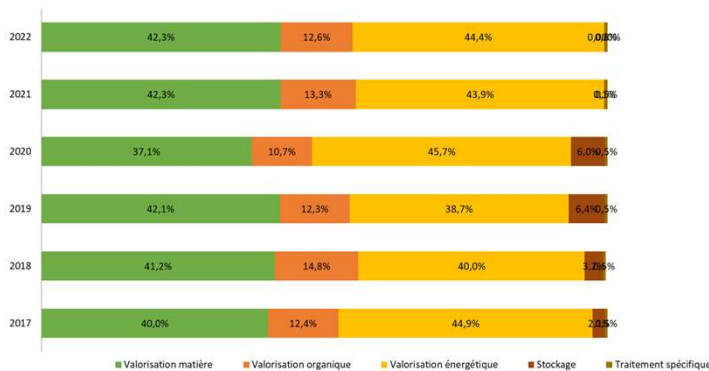


Chapitre 6 / le traitement des déchets : la valorisation

La valorisation

Le « recyclage » (valorisation matière et organique cumulée) a augmenté depuis 2010 (55% en 2022 pour 50 % en 2010). L'augmentation a été significative depuis 2014, avec l'évolution des filières et techniques de tri comme notamment celle de la brique plâtrière.

Mode de traitement des DMA



Taux de valorisation matière et organique : 55% tous flux de déchets confondus

- **Tous flux de déchets confondus :**
42 % valorisation matière (42 en 2021)
13 % valorisation organique (13 en 2021)
44 % valorisation énergétique (44 en 2021)
0,01 % stockage (0,01 en 2021)
0,6% traitement spécifique (0,6 en 2021)

- **PM : Année 2020 : baisse des déchets de déchèterie => impact sur les ratios.**
- **90 % du stockage venait du délestage OMR Sila. Pas de délestage depuis 2022 en enfouissement.**

Ratio de production déchèterie plus élevé mais qui est fonction aussi du nombre de flux pris en charge (déchèterie gravât inerte et plâtré – fermentescible ...). 24 flux sont pris en charge en déchèterie de CCSLA.

La comparaison se fait sur l'habitant qui intègre de fait les déchets pro acceptés dans le cadre de la redevance spéciale.



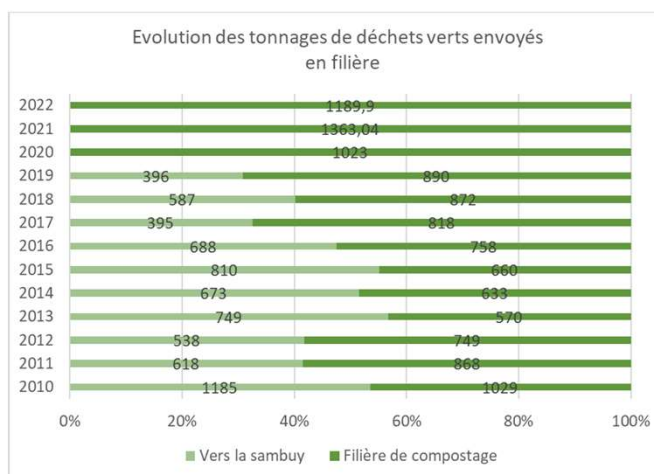
Chapitre 6 / le traitement des déchets : bilan - focus déchet verts

Partie 1 : indicateurs techniques



La valorisation des déchets verts

En moyenne entre 2010 et 2019, 45 % des tonnages des déchets verts étaient épandus sur les pistes de la Sambuy, ce pourcentage avait tendance à diminuer ces dernières années. Depuis 2020 aucun épandage n'a été réalisé.



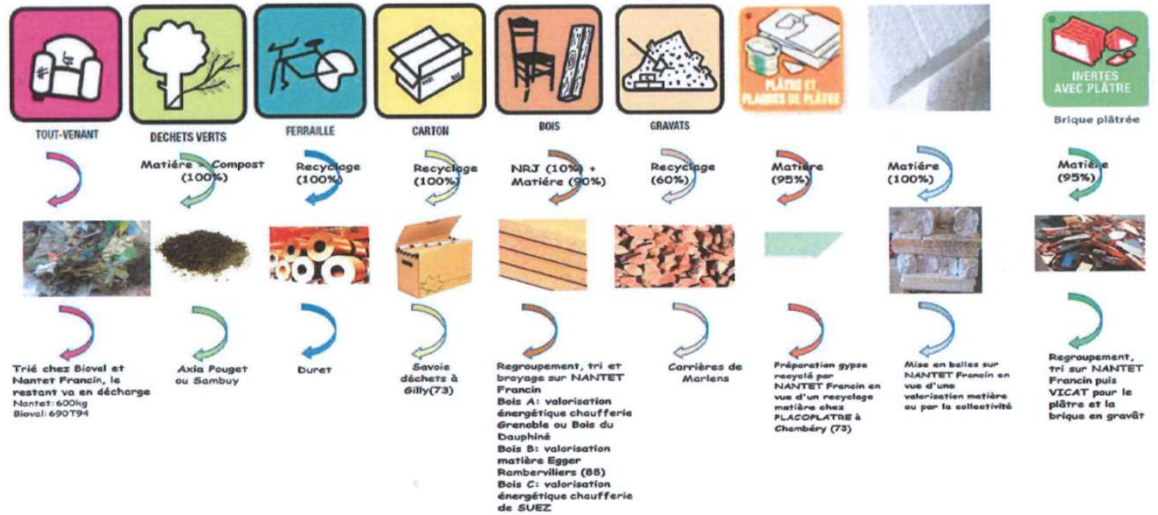
Chapitre 6 / le traitement des déchets : bilan – valorisation des déchets de déchèterie

Partie 1 : indicateurs techniques



La valorisation des déchets de déchèterie

VALORISATION DES DÉCHETS



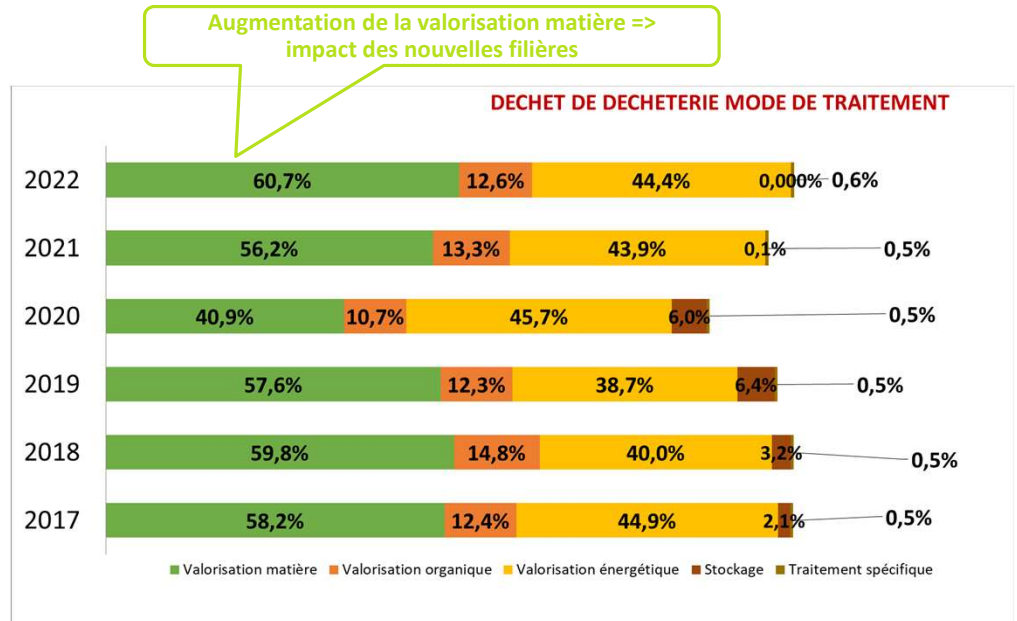


Chapitre 6 / le traitement des déchets : bilan – valorisation des déchets de déchèterie

Partie 1 : indicateurs techniques



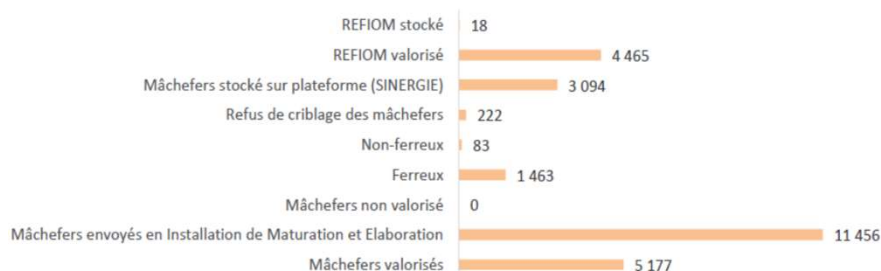
La valorisation des déchets de déchèterie





■ Performance énergétique des installations : incinération OMR SILA

OMR : unité de traitement de Synergie : valorisation énergétique - implantation Chavanod
 Capacité de traitement par an autorisée 96 000 tonnes d'OMR et 20 000 tonnes de boues de STEP.
 2022 traitement de 81 000 tonnes d'OMR (soit - 1,17%) et 12 000 tonnes de boues (soit +27 %)
 - valorisation énergétique avec :
 20 % pour autoconsommation
 80% sur le réseau de chaleur urbain – couverture de 83% des besoins
 - performance énergétique de $Pe = 0,808$ ($>0,65$)
 Le traitement des résidus (25 978 tonnes en 2022) de l'incinération se décompose comme suit :





Chapitre 6 / le traitement des déchets : performance Savoie Déchets

Refus de tri et performance énergétique des installations : Savoie Déchets

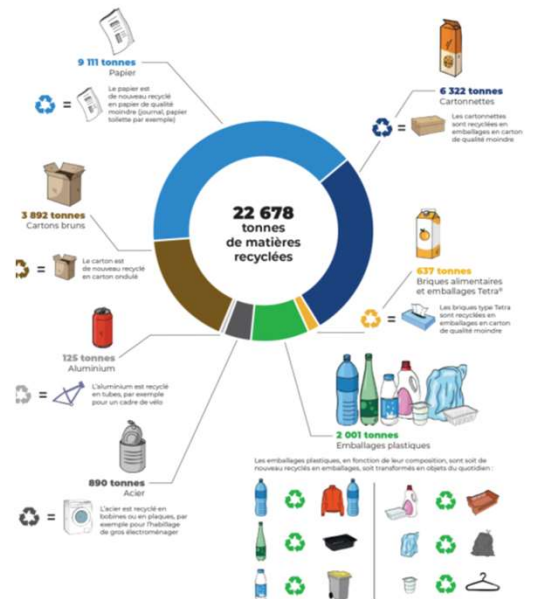
336 rue de Chantabord 73000 Chambéry



Centre de tri des emballages : 28 000 tonnes d'emballages issues des collectes sélectives et 13 000 tonnes de gros cartons issues de déchèterie et d'acteurs privés pour 22 700 tonnes de matières recyclées

Les refus de tri représentent en 2022, 20% des tonnages avec présence de 4,8 tonnes de déchets dangereux

Partie 1 : indicateurs techniques



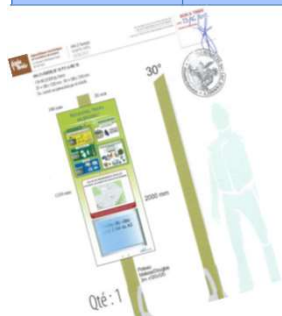


Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire

La CCSLA un territoire engagé dans l'économie circulaire :

✓ **Zoom sur le PLPDMA** approuvé par délibération N° 78/2022 du 22 juillet 2022 fixe 6 axes thématiques et 13 actions

Axes thématiques	Actions	Titre des actions	Faits 2022
Communiquer et renforcer l'accès à la connaissance sur la prévention des déchets	Action 1	Animer une page dédiée à la prévention des déchets sur le territoire et à échelle plus large	Communication - control d'accès "déchèterie" et importance du tri - renforcée sur l'importance du geste de tri cadre ECT - nouvelle filière REP en déchèterie
	Action 2	Mettre en place sur chaque point d'apport volontaire du territoire de la communication permanente et non permanente	- Validation 1er point. Essai/ achat point du Thovey - mise en place 01 2023
	Action 3	Faire des écoles des relais de sensibilisation et d'information sur la prévention des déchets	- 2022 : sensibilisation 13 classes - 320 élèves - soutien école de Doussard démarche "plus verte mon école"



La CCSLA a élaboré un programme pluriannuel d'actions dans le cadre de son plan local de prévention des déchets (PLPDMA approuvé par délibération N° 78/2022 du 22 juillet 2022 axé, notamment, sur le développement du réemploi pour allonger la durée de vie des objets



La CCSLA un territoire engagé dans l'économie circulaire :

✓ **Zoom sur le PLPDMA** approuvé par délibération N° 78/2022 du 22 juillet 2022 fixe 6 axes thématiques et 13 actions

Axes thématiques	Actions	Titre des actions	Faits 2022
Limiter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio déchets	Action 4	Mettre en place et suivre les campagnes de compostage auprès des habitants du territoire pour favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages	- Vente de 114 composteurs
	Action 5	Mettre en place le compostage collectif à l'échelle de la collectivité	- Dotation école de Doussard
Favoriser le réemploi sur le territoire pour augmenter la durée de vie des produits	Action 6	Mettre en avant et soutenir les structures qui œuvrent pour le réemploi sur le territoire : favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets	
	Action 7	Mettre à disposition des associations ESE œuvrant pour le réemploi un village du don pour simplifier la récupération d'objets pouvant être revalorisés	- Travaux de mise en œuvre de la plateforme et rédaction convention d'utilisation CCSLA/ESS
	Action 8	Mettre en place la collecte des téléphones mobiles usagés dans les lieux publics du territoire	- Opération flash de collecte de 200 téléphones



La CCSLA a élaboré un programme pluriannuel d'actions dans le cadre de son plan local de prévention des déchets (PLPDMA approuvé par délibération N° 78/2022 du 22 juillet 2022 axé, notamment, sur le développement du réemploi pour allonger la durée de vie des objets



Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - PLPDMA

Partie 1 : indicateurs techniques



La CCSLA un territoire engagé dans l'économie circulaire :

✓ **Zoom sur le PLPDMA** approuvé par délibération N° 78/2022 du 22 juillet 2022 fixe 6 axes thématiques et 13 actions

Axes thématiques	Actions	Titre des actions	Faits 2022
Utiliser les instruments politiques et économiques pour favoriser la prévention des déchets	Action 9	Redevance spéciale	
	Action 10	Procédure de gestion des incivilités (dépôts sauvages et non respect du règlement de collecte) liées aux déchets	
Mettre en place ou renforcer des liens avec des acteurs souhaitant favoriser la prévention des déchets	Action 11	Accompagner les bailleurs sociaux dans leurs démarches de mise en place d'actions pour la gestion et prévention des déchets et de lutte contre les dépôts sauvages	- Rencontre avec les bailleurs sociaux
	Action 12	Répondre et candidater aux AMI (Appel à manifestation d'intérêt) et aux autres appels à projets dans lesquels des actions de prévention des déchets peuvent être mises en place	
Exemplarité des services de la collectivité et des élus du territoire	Action 13	Améliorer la connaissance interne du service et des élus du territoire sur le traitement et la prévention des déchets en vue d'une meilleure exemplarité	Interventions Epigées 12/2022 Modecom



« 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel récente »

La CCSLA a élaboré un programme pluriannuel d'actions dans le cadre de son plan local de prévention des déchets (PLPDMA approuvé par délibération N° 78/2022 du 22 juillet 2022 axé, notamment, sur le développement du réemploi pour allonger la durée de vie des objets



La CCSLA un territoire engagé dans l'économie circulaire :

- ✓ **Zoom sur la zone de réemploi** : le projet consiste en la mise en place d'une zone de réemploi en amont de la déchèterie. La CCSLA met à disposition des associations ESS une plateforme afin qu'elles réceptionnent des objets donnés par les usagers de la déchèterie. Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.



Le village du réemploi

La CCSLA a élaboré un programme pluriannuel d'actions dans le cadre de son plan local de prévention des déchets (PLPDMA approuvé par délibération N° 78/2022 du 22 juillet 2022 axé, notamment, sur le développement du réemploi pour allonger la durée de vie des objets

La loi « Agec », du 10 février 2020 - loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, oblige dans son article 57 les collectivités de permettre par contrat ou convention l'accès aux déchèteries des collectivités à des structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS), aux fins de récupérer des objets en bon état ou réparables. Ainsi tout opérateur qui en fait la demande peut utiliser ces équipements comme lieu de

récupération.

Le réemploi sous toutes ses formes (réparation, réutilisation, relooking, ...) a été défini comme une cible prioritaire pendant la durée du programme.

Dans ce contexte, la CCSLA met à disposition des associations ESS une plateforme afin qu'elles réceptionnent des objets donnés par les usagers de la déchèterie. Le **réemploi et la réutilisation** contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

L'article L541-1-1 du Code de l'environnement indique les définitions suivantes :

- « **Réemploi** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- « **Préparation en vue de la réutilisation** » : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.
- « **Réutilisation** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (Source : ADEME 2022).



La CCSLA, un territoire engagé dans l'économie circulaire :

✓ Zoom sur les actions 2023 autour du tri et de la prévention des déchets

L'année 2023 sera l'année de :

- La finalisation de l'étude d'optimisation du service déchets avec
 - l'optimisation des collectes et l'ajustement des contenants en lien avec la mise en place de ECT et la simplification du geste de tri
 - la mise en place du schéma de gestion des déchets organiques
 - le développement de la communication engageante

- La mise en œuvre des actions du PLPDMA
- L'expérimentation des plages « Zéro déchets »

Et au niveau de la déchèterie :

- Le suivi des apports des professionnels
- Développer la zone de réemploi
- Le lancement des études et travaux d'optimisation de l'accès à la déchèterie (circulation)
- Le développement des filières REP outils du peintres, Article de Bricolages et de Jardins, Articles de Sport et de Loisirs, Produits et Matériaux de la construction et du secteur du bâtiment



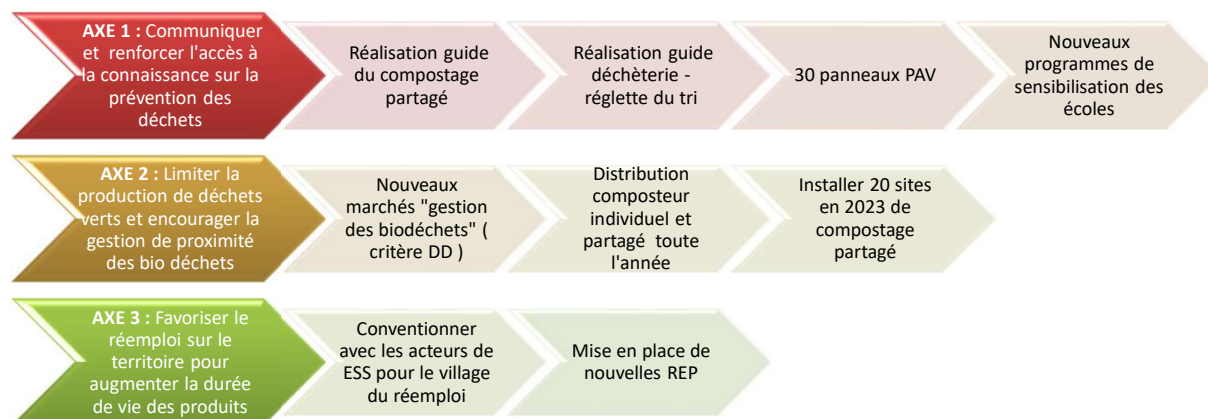
ooo confer slide précisions [Diapositive 76](#)



Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - actions 2023

La CCSLA, un territoire engagé dans l'économie circulaire :

✓ Zoom sur les actions 2023 autour du tri et de la prévention des déchets « axes 1 à 3 du PLPDMA »

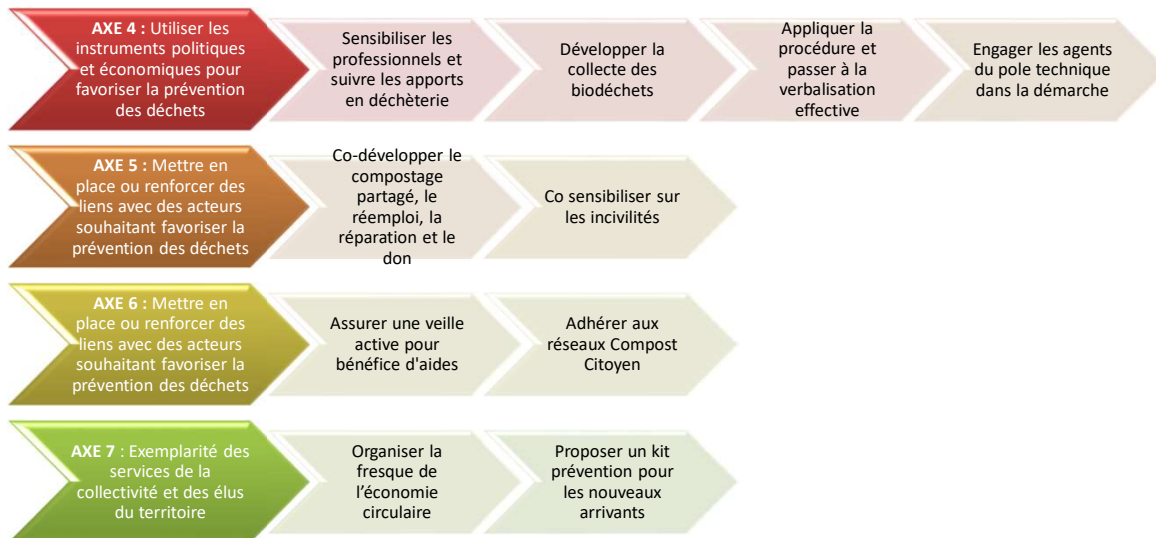




Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire - actions 2023

La CCSLA, un territoire engagé dans l'économie circulaire :

✓ Zoom sur les actions 2023 autour du tri et de la prévention des déchets « axes 4 à 7 du PLPDMA »





Chapitre 8 /l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

■ Emploi dans la collectivité

- Une quinzaine de type d'emploi pour moitié technique
- Env. 21 agents concernés dont une quinzaine dans le technique
- Env. 16 ETP les agents étant tous polyvalent
- 13 000 heures effectives « strictes déchets techniques » « hors charge fonctionnelle »

Année	2018	2019 (1)	2020 (2)	2021	2022
Agent " gestion technique"					
Nombre d'agent	17	18	14	15	14
ETP	16,37	16,51	12,8	13,55	13,29
Nombre d'heure effective "stricte déchet" (déduction AM, CP, ...)	14609	12988	10330	12313	12567
Agent " gestion administrative" "volet charges fonctionnelles CC"					
Nombre d'agent	5	6	7	7	7
ETP	2	2,45	2,2	3,1	3,1
Nombre total d'agent intervenant	22	24	21	22	21
Nombre total ETP	18,37	18,96	15	16,65	16,39

- Typologie des emplois techniques :
 - Agent d'accueil de déchèterie
 - Chauffeur de collecte
 - Gestionnaire du pôle technique
 - Agent de nettoyage
 - Agent de collecte
 - Responsable de la planification
 - Secrétaire ...

Interviennent également des prestataires :

- collecte : environ 0,3 ETP
- transport : 0,7 ETP
- traitement : 2 à 3 ETP

Les agents de la CCSLA occupent majoritairement des postes polyvalents soit au sein du service déchet pour les postes techniques, soit pour l'ensemble des services pour les postes administratifs.

Pour les postes administratifs les emplois ne constituent pas des postes à temps plein du fait de la dimension du service.

- Typologie des emplois techniques :
 - Agent d'accueil de déchèterie
 - Chauffeur de collecte
 - Gestionnaire du pôle technique
 - Agent de nettoyage
 - Agent de collecte
 - Responsable de la planification
 - Secrétaire ...
- Typologie des principaux emplois administratifs :
 - Secrétaire
 - Comptable
 - Gestion technico-administratif
 - Responsable de service
 - Commande publique
 - Responsable des ressources humaines
 - Médiateur environnement
- Evolution technique

- 2019 : basculement OC en administratif – car changement d'affectation.
- 2020 : année Covid intervention de prestataire pour la déchèterie et déchèterie fermée + arrêt maladie
- 2021 : un agent de plus « nettoyage PAV » et accueil de déc.
- 2022 : augmentation heure nettoyage PAV
- Evolution administrative
 - 2019 : ajout OC
 - 2020 : ajout médiateur



Chapitre 8 /l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets - perspectives

Partie 1 : indicateurs techniques



■ Perspectives d'évolution pour l'emploi

- ✓ Recrutement d'un agent polyvalent « collecte, entretien bâtiment et stade de foot
- ✓ Pérennisation d'un poste de médiateur environnement partagé sur les thématiques déchets et rivières
- ✓ Prestation pour une aide et un suivi de la gestion des biodéchets





Chapitre 8 / l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets - accidentologie

Partie 1 : indicateurs techniques



■ Indicateur liés aux accidents

L'accidentologie ne concerne que les agents de la CCSLA. L'accidentologie au niveau des prestataires n'est pas connue.

Année	2018	2019, 2020, 2021	2022
Description	2 : contusion bouche (retour de barre), écrasement doigt compacteur	Sans objet	2 : vidage de la BOM quai de transfert



Chapitre 9 / la concertation et la gouvernance

Partie 1 : indicateurs techniques



La CCSLA dispose d'une gouvernance qui repose sur deux instances décisionnelles :

- le **Conseil communautaire** avec les 33 délégués communautaires
- le **Bureau communautaire** avec 1 Président et 5 Vice Présidents.

Le Bureau dispose d'une délégation sur certains champs de compétence et instruit également les questions/décisions mises à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A ses côtés, 10 commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux, préparent et instruisent les questions en amont du Bureau et Conseil communautaires.

La **commission Valorisation des Déchets** sous la Vice Présidence de Monsieur Hervé Bourne et constituée de 12 élus s'est réunie 7 fois en 2022.

D'un point de vue organisationnelle :

- le responsable du service Environnement coordonne les commissions,
- un agent au poste de Médiateur environnement anime le PLPDMA,
- un agent en charge de la gestion- technico –administratif du service déchets intervient sur les sujets annexes.



Chapitre 10 / Indicateurs financiers

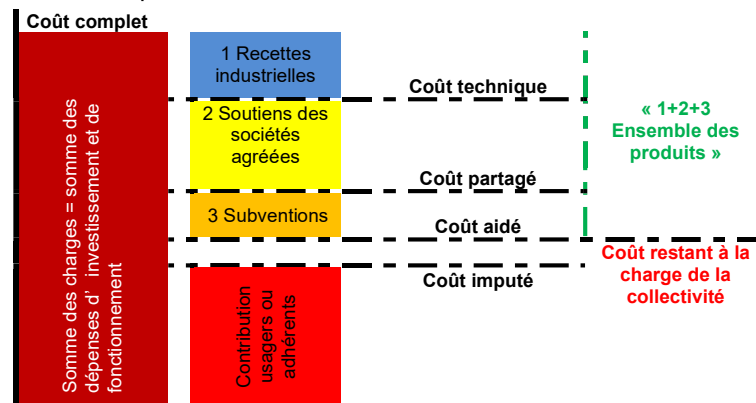
Définition de l'expression des coûts

Partie 2 : indicateurs
financiers



Les définitions relatives au cadre d'expression des coûts sont :

- Coût complet = totalité des charges d'investissement et de fonctionnement
- Coût technique = coût complet - recettes industrielles
- Coût partagé = coût technique - soutiens des sociétés agréées
- Coût aidé = coût partagé - subvention d'investissement et aides au fonctionnement
- Coût fiscal = montant des TVA acquittées auquel est déduit la FCTVA
- Coût aidé TTC = coût aidé HT + coût fiscal
- Coût imputé = ensemble des contributions pour financer le service



Extrait décret : Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant. Au sens de la présente annexe, le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), et les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.»

1. Expression du coût du service et financement

1. Principe

Le coût du service comprend d'une part **les charges**, c'est-à-dire les **dépenses**, et d'autre part les **produits**.

Les dépenses de fonctionnement, montant de l'élimination des déchets (collecte, traitement), comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de services, locations, fournitures diverses et études) les dépenses de personnels communautaires directement affectée à la collecte et au traitement, ainsi que les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments, facturation, ...) c'est-à-dire les dépenses d'investissement.

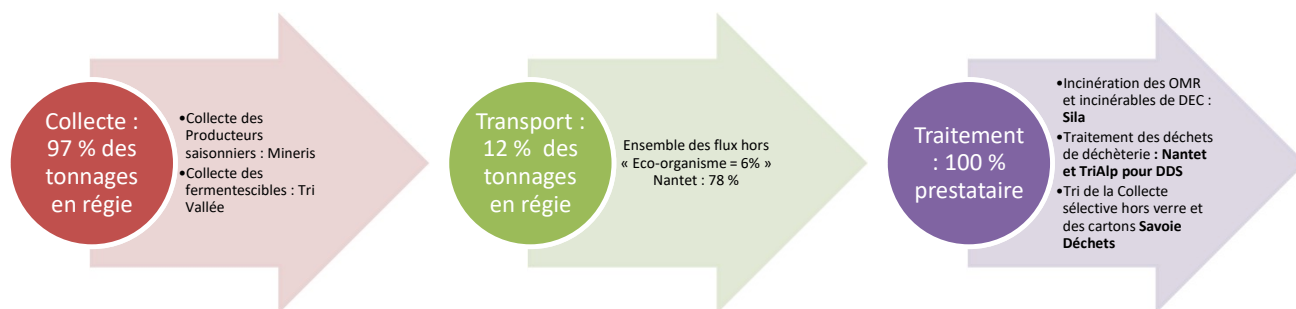
Les produits correspondent aux **recettes industrielles**, liées à la vente des matériaux comme le verre, les emballages, les papiers, les métaux..., aux soutiens des sociétés agréées, éco organismes (Adelphi, Citeo, Ecosystem...) et **aux aides** telles que les subventions de fonctionnement ou d'investissement, les aides à l'emploi. Les produits intègrent aussi la participation des collectivités pour prestations rendues. *Depuis 2017, la commune déléguée de Montmin est concernée par ce point du fait des prestations réalisées par la CCSLA.*

Le financement du service est assuré par la fiscalité instaurée par la collectivité. La fiscalité est constituée de la **TEOM**, la **redevance spéciale** « bac camping et déchèterie » ... , la redevance

spéciale pour l'année au niveau des bâtiments des services publics non assujetties à la TEOM
dès 2014 (redevance forfaitaire pour moitié de l'année 2013). Le financement est complété par le
budget général.



Les principaux prestataires

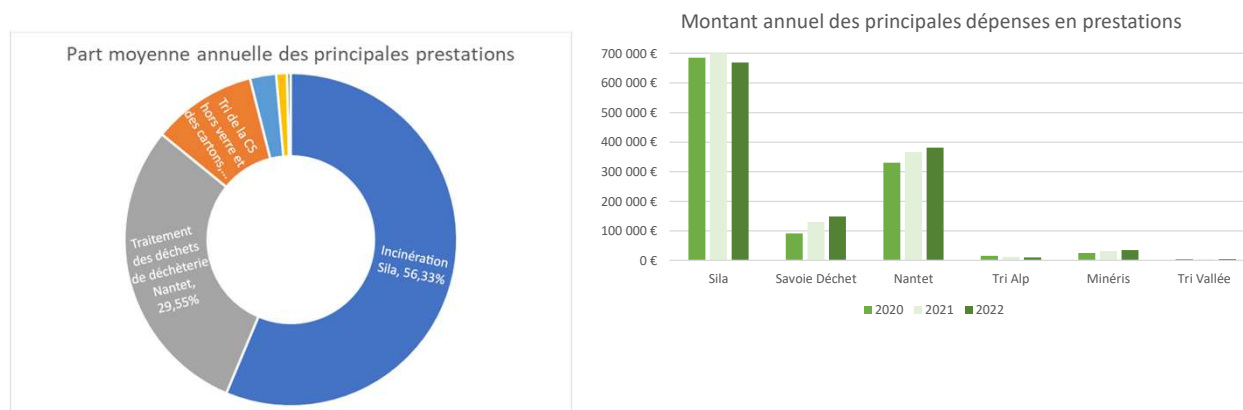


Objectif : Présentation des modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets (régie / prestation / syndicat) pour chacune des étapes techniques et chaque flux, ainsi que les montants des principales prestations.



Le montant des principales prestations

En moyenne, le coût des prestations est de 1 220 000 € HT soit 52 % des dépenses (coût complet) avec 96 % des dépenses pour des prestations de transport / traitement : incinération 56 % , déchèterie 30 % et tri sélectif 10%.



Objectif : Présentation des modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets (régie / prestation / syndicat) pour chacune des étapes techniques et chaque flux, ainsi que les montants des principales prestations.

Augmentation / transfert des flux transportés par Nantet. En 2021 la CCSLA assurait la moitié des transports des bennes papiers et carton au centre de tri de Savoie déchets. En 2022, 62 des 63 bennes cartons ont été livrées par Nantet et 56 des 57 bennes papiers.

2021 :

- Papier : Nantet a transporté 27/56 bennes
- Carton : Nantet a transporté 27/59 bennes

Autre point qui justifie de l'augmentation des coûts de transport, le taux de compaction qui a diminué.



Chapitre 11 / Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets - coût de l'incinération

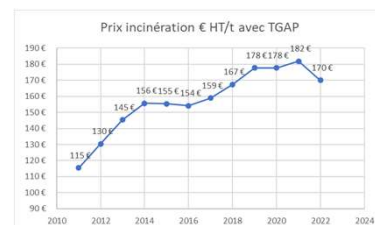
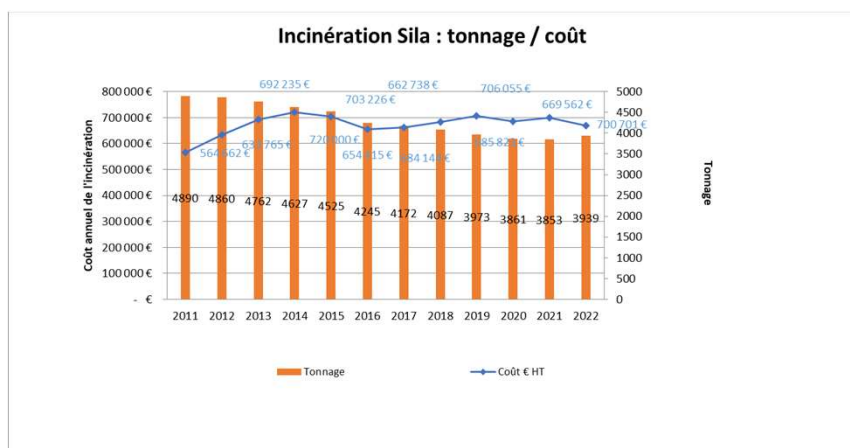
Partie 2 : indicateurs financiers



Focus coût des prestations de traitement : incinération des OMR et des incinérables de déchèterie par le SILA

Entre 2011 et 2022, le coût de l'incinération est passé de 115 à 170 € HT/ tonne. La baisse des tonnages a permis de compenser l'augmentation.

Nb : Entre 2021 et 2022 baisse de l'incinération de 10 €/tonne augmentation de la TGAP de + 5 / tonne



Objectif : Présentation des modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets (régie / prestation / syndicat) pour chacune des étapes techniques et chaque flux, ainsi que les montants des principales prestations.

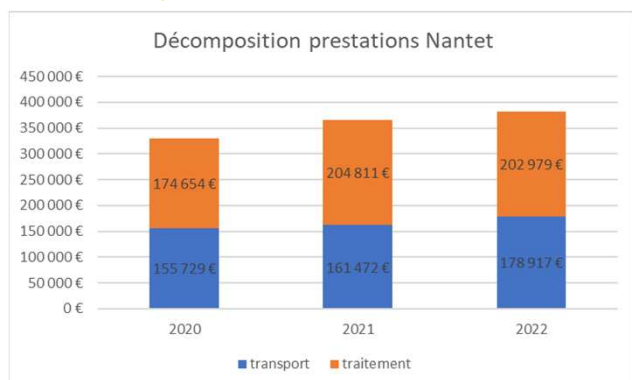


Chapitre 11 / Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets - prestations traitement

Partie 2 : indicateurs financiers

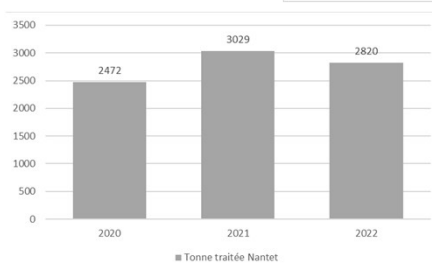
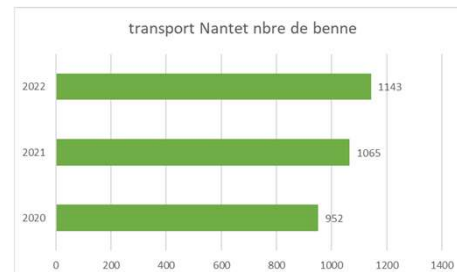


Focus coût des prestations NANTET



Nantet assure la globalité des transports des flux « hors Eco organisme ».

PM : Les flux pris en charge par les Eco organisme font l'objet d'un transport / traitement



Objectif : Présentation des modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets (régie / prestation / syndicat) pour chacune des étapes techniques et chaque flux, ainsi que les montants des principales prestations.

Augmentation / transfert des flux transportés par Nantet. En 2021 la CCSLA assurait la moitié des transports des bennes papiers et carton au centre de tri de Savoie déchets. En 2022, 62 des 63 bennes cartons ont été livrées par Nantet et 56 des 57 bennes papiers.

2021 :

- papier : Nantet a transporté 27/56 bennes
- Carton : Nantet a transporté 27/59 bennes

Autre point qui justifie de l'augmentation des coûts de transport, le taux de compaction qui a diminué.

Taux de compaction (2022/2021) :

Papier : 4,46 / 5,33

Verre : 9,54 / 9,91

Cartons : 3,77 / 3,96

Emballages : 2,61 / 2,93

OMR : 8,6 / 8,83

Bois : 5,4 / 5,7

Déchets verts : 6,999 / 7,701

Encombrants : 6,8 / 7,4



Chapitre 11 / Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets - prestations tri sélectif

Partie 2 : indicateurs financiers



Focus coût des prestations de traitement : tri collecte sélective Hors verre et carton SAVOIE DECHET

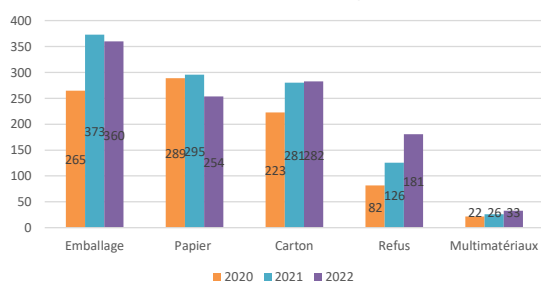
Coût de la prestation annuelle

2020	91 107 € HT
2021	130 316 € HT
2022	149 274 € HT

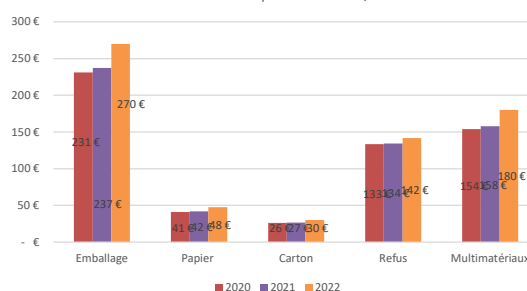
Entre 2020 et 2022 :

- augmentation du coût de la prestation annuelle : 64 %
- augmentation globale des tonnages entre 27% (carton) et 121% (refus) – baisse des papiers de 40 tonnes (-13 %)
- augmentation des prix unitaires de 17%

Evolution des tonnages



Evolution des prix unitaires HT /t



Objectif : Présentation des modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets (régie / prestation / syndicat) pour chacune des étapes techniques et chaque flux, ainsi que les montants des principales prestations.



Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement

Partie 2 : indicateurs financiers



Coût général du service et financements « charges et produits » habitant INSEE

	2020 - population 15 612		Evolution 2019 - 2020	2021 - population 15 573		Evolution 2020 - 2021	2022 - population 15 543		Evolution 2021 - 2022
	€	€/habitant		€	€/habitant		€	€/habitant	
Total des charges TTC	2 408 013 €	154,24 €	-1%	2 500 857 €	160,59 €	4%	2 546 150 €	163,81 €	2%
Total des produits	284 765 €	18,24 €	-13%	411 108 €	26,40 €	45%	399 218 €	25,68 €	-3%
Coût à la charge de la collectivité	2 123 247 €	136,00 €	1%	2 089 749 €	134,19 €	-1%	2 146 933 €	138,13 €	3%
Contributions (TEOM +RS)	2 023 780 €	129,63 €	2%	2 150 686 €	138,10 €	7%	2 288 499 €	147,24 €	7%
Ecart entre coût du service et contributions (*)	99 467 €	6,37 €	-	60 937 €	3,91 €	-	141 566 €	9,11 €	-

(*) Ecart positif les contributions ne couvrent pas le coût du service - écart négatif les contributions couvrent pas le coût du service.

Somme des dépenses : 2 546 k€ TTC soit + 46 k€ avec 2 152 k€ de charge de fonctionnement soit 85 %

Somme produits (vente soutiens) : 399 k€ soit - 12 k€

Coût aidé par habitant en 2022 est 138 € TTC soit une hausse de 4 € TTC /habitant

Taux de couverture des charges TTC par les produits



Objectif : présentation des éléments budgétaires – section d'investissement et section de fonctionnement.

Augmentation des dépenses de 46 k€ avec une légère augmentation des produits de 2 k€ ne compense pas.

Charges fonctionnelles : +15 k€

- Structure : + 5 k€
- Communication : +10 k€ (ECT changement des consignes)

Charges techniques : + 47 k€

- Prévention : +9 k€ (vente de composteur)
- Pré collecte : +23 k€ = nettoyage des Pav +9 k€ et amortissement +6 k€
- Collecte : - 17 k€ = augmentation des charges de collecte Rsec Papier et emballage mais diminution en OMR et déchèterie
- Transfert/transport : + 29 k€ transport systématique Nantet des papiers et carton et ratio tonne par benne moindre et transfert de benne en solo
- Traitement : +12 k€

Incinération : - 30 k€ (baisse des tonnages incinérés)

Produits : -12 k€

- Vente matériaux : -11 k€ HT (baisse des prix de reprise et des tonnages)
- Soutiens : + 6 k € HT (SDD, contrat d'objectif)
- Aides : + 2k € HT (AMI)
- Autres reversement assurance -8 k€

- Le cout aidé par habitant est passé de 134 à 138 k€ pour un taux de couverture des charges TTC de 25,70 € /hab. soit 16%. A l'échelle de la Région la couverture est de 16% par contre au niveau ce taux de couverture s'écarte du taux France Mixte rural avec un taux moyen de 22% (point de vigilance : taux de refus, financement AAP, reprise des matériaux, aides diverses ...).



Chapitre 12. / Budget, coût du service et financement – dépenses

Partie 2 : indicateurs financiers



Part des dépenses relevant de la collectivité : les 10 principaux postes 90 % des dépenses

Principaux postes de charges		2022		variation 2022/2021	remarques
1	Traitement des OMR	613 706 €	26%	- 30 885 €	moins de tonnage et prix en baisse de 5 € par tonne
2	Traitement des déchets de déchèterie	245 112 €	10%	3 427 €	baisse des tonnages qui compense l'augmentation liée à la révision prix du marché.
3	Collecte déchet de déchèterie	232 378 €	10%	- 45 691 €	Baisse de la masse salariale de 5000 €, baisse des amortissements 8 000 €, moins de travaux 10 000 €, moins de fonctionnement 3000 €, moins de gestion 16 000 € (intervention prestataire gestion Horanet ...)
4	Collecte des OMR	210 348 €	9%	- 3 385 €	moins de frais de maintenance sur camion BOM
5	Charges fonctionnelles	207 306 €	9%	15 388 €	impact du volet communication 10 000 €
6	Collecte des Rsec	173 161 €	7%	31 533 €	impact carburant, amortissement, location camion collecte, frais sur camion
7	Traitement des RS hors verre	136 854 €	6%	13 902 €	augmentation tonnage et augmentation des coûts de traitement
8	Pré-collecte des Rsec	134 621 €	6%	16 503 €	lié au heures de nettoyage des PAV
9	Pré-collecte des OMR	107 416 €	5%	7 088 €	amortissement et heure de nettoyage des PAV
10	Transport des OMR et INC de Dec	67 058 €	3%	- 2 364 €	moins de transport car moins de tonnage mais transport moins optimisé (ratio tonne par benne)
Part des 10		2 127 962 €	90%		

Objectif : présentation des éléments budgétaires – section d'investissement et section de fonctionnement.

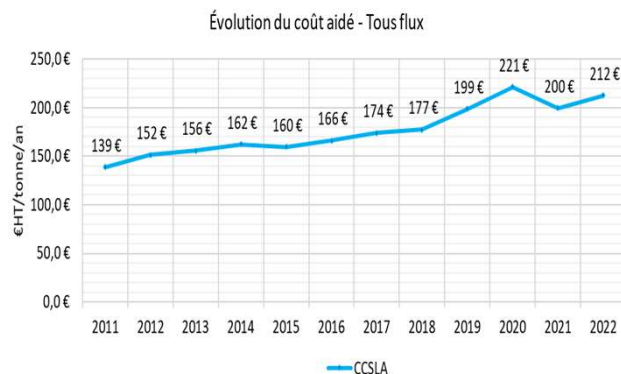
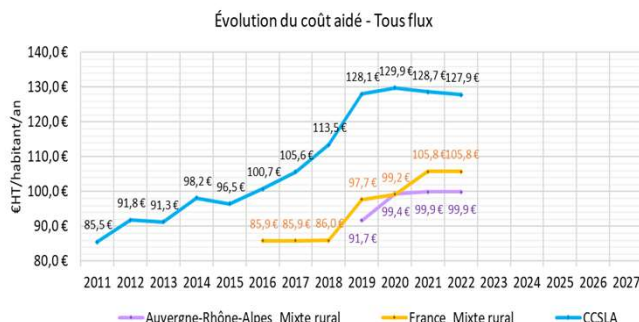


Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement – coût aidé par habitant

Partie 2 : indicateurs financiers



Coût aidé (extrait fichier évolution CC – habitant SINDRA et hors gravats)



Le coût aidé tous flux est de 212 € par tonne soit + 12 € soit + 6 % par rapport à 2021 :

↳ moins de tonnes – 7 % en kg/hab.

Coût CCSLA sup. de 28 €/hab./an soit + 28 % par rapport à la région MAIS avec 8 % en plus de déchets par habitant.

Ratio de production : 602 kg/hab.
contre 556 kg/hab. pour la Région

Objectif : présentation des éléments budgétaires – section d'investissement et section de fonctionnement.

En conclusion :

- le coût aidé kg par habitant reste supérieur à celui de la région (de l'ordre de 28 €) : écart plutôt constant qui s'explique par une production supérieure de déchet MAIS dont la différence se resserre (8% en 2022, contre 16 % en 2021)
- le coût aidé tous flux confondus est de 212 € par tonne soit + 6% mais avec – 7 % de déchets : l'augmentation s'explique en partie par des « charges fixes, salaires, amortissement ... » à répartir sur un tonnage moindre. Sur la base d'un ratio de 602 kg/hab. en région Aura pour un typologie mixte rurale les coûts aidés se situent entre 200 et 230 € HT par tonne.



Chapitre 12 / Budget, coût du service et financement - financement

Partie 2 : indicateurs financiers



Le financement du service

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/habitant)



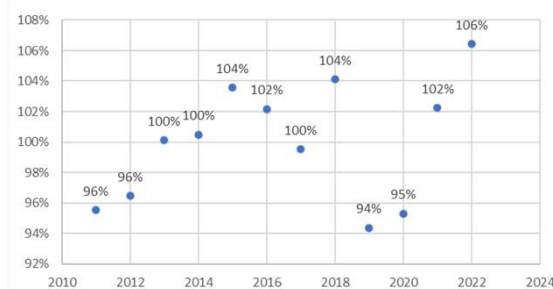
Le taux de couverture du coût aidé par le financement est de 106 %. Le financement couvre le service. Ecart : + 9 € par habitant.

Nb tolérance réglementaire pour le taux de recouvrement de MOINS de 15%

Référentiel Région en 2022 taux de 104 %

Ecart entre contribution et financement de + 138 000 € sur 2 150 000 €

Taux de couverture



Objectif : présentation des éléments budgétaires – section d'investissement et section de fonctionnement.



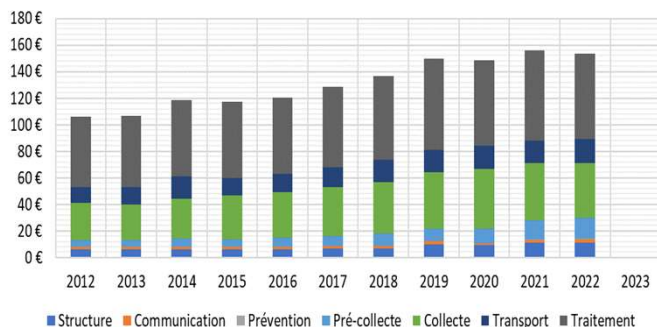
La nature des charges (tous flux)

Chapitre 13 /Structures du coût

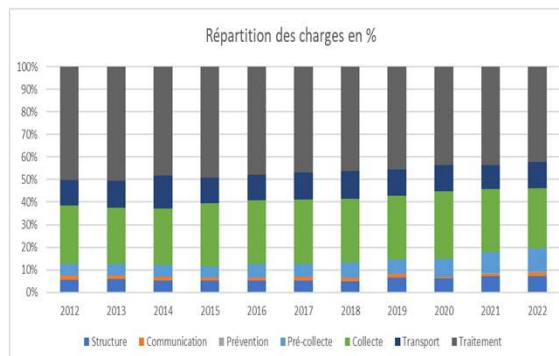
Partie 2 : indicateurs financiers



Répartition des charges € HT /hab.



Répartition des charges en %



- Entre 2012 et 2022, les charges ont évolué de 45 % soit de 47,7 € HT par habitant passant de 106 à 153,7 € par habitant. Les charges de pré collecte, collecte, transport et traitement représentent 91 % et concentrent 87 % de l'augmentation.
- Les proportions sont restées globalement identiques :
 - Charge de structure, communication et prévention représentent 8 % avec une augmentation de 85 % soit 5,2 € depuis 2012
 - Pré collecte entre 5 et 10 % entre fonction des investissements / amortissements avec une augmentation de 188 % soit 8,8 € depuis 2012 – lié à la mise en place des semi-enterrés.
 - Collecte environ 27 %
 - Transport environ 12%
 - Traitement environ 47 %



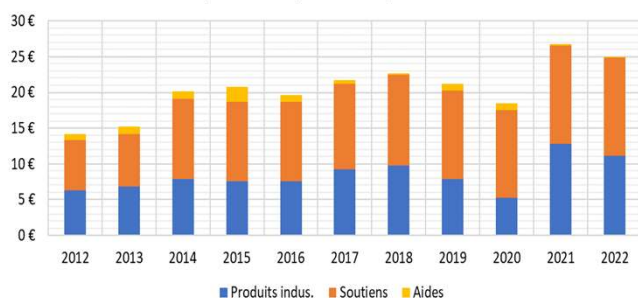
Chapitre 13 /Structures du coût – nature des produits

La nature des produits (tous flux)

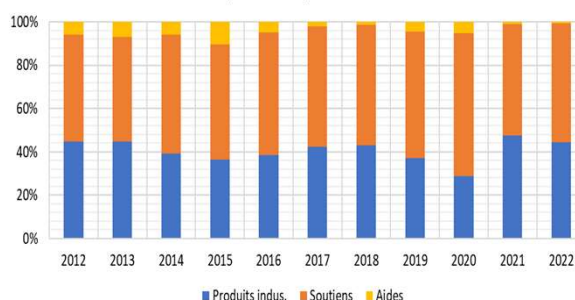
Partie 2 : indicateurs financiers



Répartition des produits en € par habitant



Répartition des produits en %



- Entre 2012 et 2022, les **PRODUITS** ont évolué de 77 % soit 10,9 € HT par habitant passant de 14,1 à 25 € par habitant. Les produits industriels (vente) et les soutiens (Citeo, Rep) concentrent 100 % de l'augmentation. Les aides (subventions d'investissement, de fonctionnement ou aides à l'emploi) sont faibles.
- Les proportions sont :
 - Produits industriels : moyenne 41 %
 - Soutiens : 55 %
 - Aides : 4 %



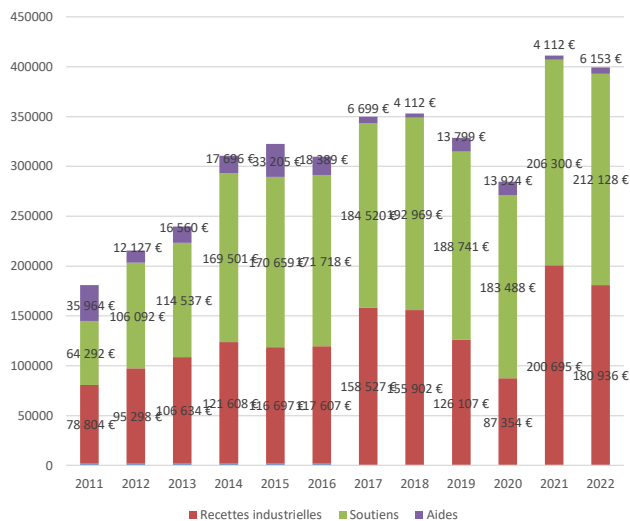
Chapitre 13 /Structures du coût – évolution des produits

Partie 2 : indicateurs financiers



Evolution des produits

Evolution des produits



2022, baisse des produits de 13 k€ dont 19 k€ liés au recette industrielle (vente de matière) compensé par +6 k€ aux soutiens des Eco organisme (performance de tri) et 2 k€ des aides (AMI).

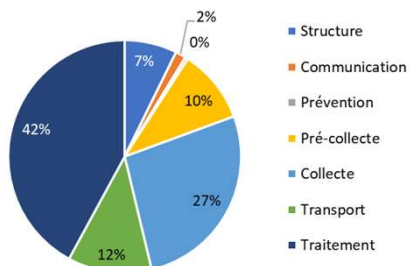
Chapitre 13 /Structures du coût – 2022 charges et produits

Charges et produits 2022 (tous flux)

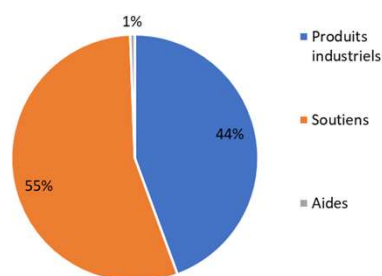
Partie 2 : indicateurs
financiers



Répartition des charges
Tous flux - Année 2022



Répartition des produits
Tous flux - Année 2022



Augmentation des dépenses avec une augmentation des produits qui compense.
 Impact significatif des reprises de matériaux et des Eco organisme qui couvre les charges
 à hauteur de 16% soit 25,70 € /hab. soit + 7 € par rapport à 2020.



Chapitre 13 / Structures du coût – contributions

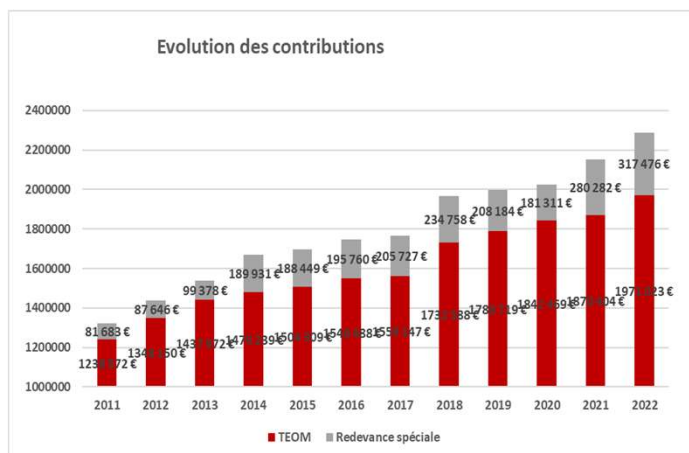
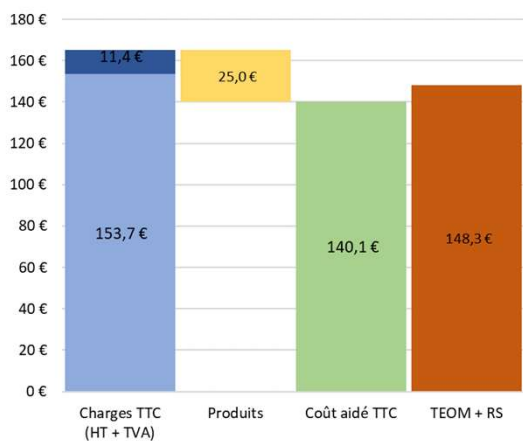
La répartition des charges , des produits et du financement

Partie 2 : indicateurs financiers



**Fiscalité contribution des usagers : 2 289 k€
 soit 148,30 € TTC par habitant**

- ↳ Contribution TEOM : 1 971 k€ soit +100 k€ soit 86 %
- ↳ Contribution RS : 318 k€ soit +37 k€ soit 14 %

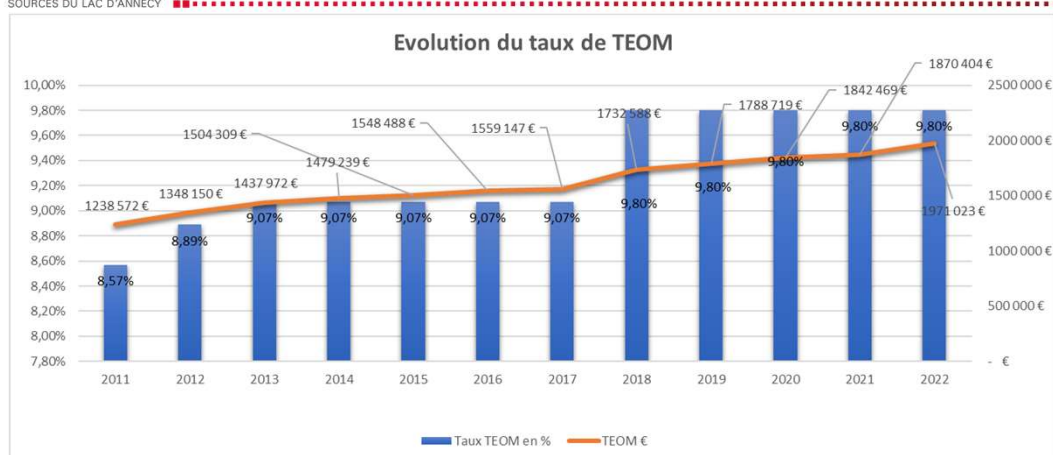




Chapitre 13 /Structures du coût – contributions FOCUS TEOM

Coût général du service et financement : les contributions FOCUS TEOM

Partie 2 : indicateurs financiers



- ✓ TEOM taux inchangé depuis 2018 (évolution des bases)
- ✓ Les recettes liées à la TEOM ont connu une évolution de **5,38 % en 2022** contre 3 % en moyenne (nb : si 3% + 56 k€ au lieu de 100 k€) .
- ✓ PM 2012 et 2013 contrôle des services fiscaux avec nouveau calcul des bases

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TEOM en %	8,57%	8,89%	9,07%	9,07%	9,07%	9,07%	9,07%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%
TEOM €	1 238 572 €	1 348 150 €	1 437 972 €	1 479 239 €	1 504 309 €	1 548 488 €	1 559 147 €	1 732 588 €	1 788 719 €	1 842 469 €	1 870 404 €	1 971 023 €
Evolution année n-1		9%	7%	2,87%	1,69%	2,94%	0,69%	11,12%	3,24%	3,00%	1,52%	5,38%

A noter que la TEOM a connu une évolution de 5,38 % (forte évolution) contre 3 % en moyenne.



Chapitre 13 /Structures du coût – contributions FOCUS redevance spéciale

Partie 2 : indicateurs financiers



Coût général du service et financement : les contributions FOCUS REDEVANCE SPECIALE

- La redevance spéciale comprend :
 - RS déchèterie (facturation au passage des producteurs assimilés AVEC mise en place contrôle accès T2 2021 – facturation T3 2021)
 - RS camping (facturation sur la base des factures des prestataires et des levages CCSLA pour le verre)
 - RS bac (facturation au service sous convention)
 - Fermentescible
 - Carton OMR
 - Emballage (depuis 2020)
 - Verre (depuis 2020)
 - Papier (depuis 2020)
 - RS forfaitaire

RS bac et RS forfaitaires ont été mise en place en 2012 pour une première facturation en 2013

Avant 2021, la RS représentait en moyenne 210 000 €, l'impact du contrôle d'accès est d'environ 85 000 €.

Contributions par type de redevance					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
bac	117 845 €	120 272 €	93 876 €	121 643 €	143 260 €
déchèterie	2 732 €	890 €	5 220 €	76 210 €	85 248 €
forfaitaire	13 791 €	14 242 €	12 718 €	13 132 €	12 718 €
camping	100 390 €	72 780 €	65 009 €	75 877 €	84 674 €
total	234 758 €	208 184 €	176 823 €	286 862 €	325 901 €

- Facturation moindre en 2020 suite Covid
- Mise en place de la RS déchèterie au T2 2021 facturation T3 2021
- Fin 2021, courant 2022 les conventions RS bacs ont été revues (réajustement par rapport au service)



Chapitre 13 /Structures du coût – contributions FOCUS redevance spéciale

Partie 2 : indicateurs financiers

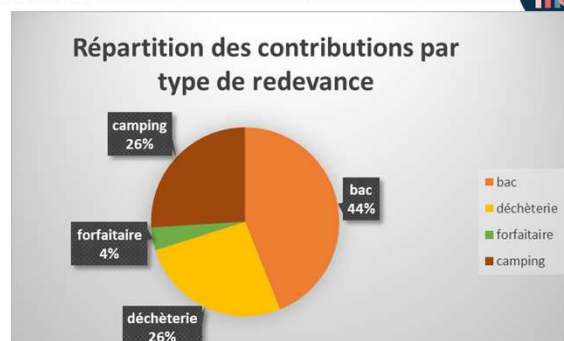
Coût général du service et financement : les contributions FOCUS REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale bac reste majoritaire et présente 44 % .

Les RS déchèterie et camping sont chacune de 26 %.

La mise en place en 2019 au tri dans les campings a contribué à une baisse de 20 000 € par an.

Le coût du service de la redevance spéciale bac augmente depuis 2 ans : diagnostic des conventions en place et nouvelles conventions



Coût complet du service € TTC par litre					
Prix RS au litre	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	0,029	0,027	0,03	0,03	0,03
Carton	0,013	0,012	0,014	0,014	0,014
Fermentescible	0,024	0,021	0,024	0,024	0,024
Emballages			0,014	0,014	0,014
Papier			0,014	0,014	0,014
Verre			0,012	0,012	0,012

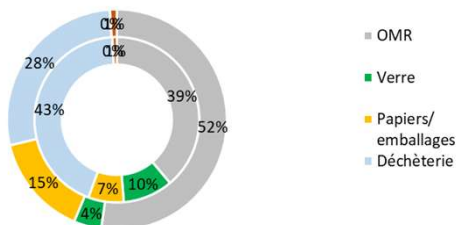
- Facturation moindre en 2020 suite Covid
- Mise en place de la RS déchèterie au T2 2021 facturation T3 2021
- Fin 2021, courant 2022 les conventions RS bacs ont été revues (réajustement par rapport au service)

Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets

Partie 2 : indicateurs
financiers



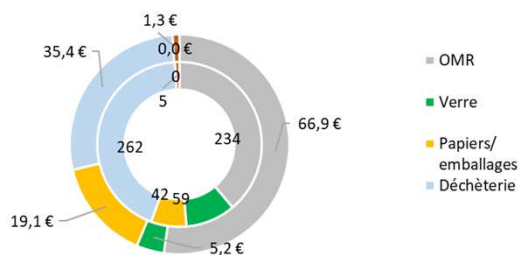
Comparaison de la répartition du ratio et du coût
aidé - Année 2022



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€/hab.)

Année : 2022

Comparaison de la répartition du ratio et du coût
aidé - Année 2022



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€/hab.)

Ratio 602 kg/hab

Coût aidé 127,9 € HT/hab.

	Coût aidé €/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	66,9 €	234
Verre	5,2 €	59
Papiers/ emballages	19,1 €	42
Déchèterie	35,4 €	262
Biodéchets	/	/
Autres flux	1,3 €	5

Les postes de charge ne sont pas directement
proportionnels à la quantité, impact des produits et
des coûts.



Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets

Partie 2 : indicateurs financiers

Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets - Comparaison des ratios financiers / tonnage CCSLA AuRA



Coût aidé tous flux (en €HT/hab.)		28,0 €				
Ratio total collecté (en kg/hab./an)		46				
CCSLA 2022	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres flux	
	Ecart par rapport AuRA mixte rural CC 2022					
	Coût aidé (€HT/hab.)	66,9 €	5,2 €	19,1 €	35,4 €	1,3 €
Ratio (kg/hab.)	234	59	42	262	5	

Coût aidé tous flux (en €HT/hab.)		28,0 €				
Ratio total collecté (en kg/hab./an)		46				
Ecart par rapport AuRA mixte rural CC 2022	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres flux	
	Ecart par rapport AuRA mixte rural CC 2022					
	Coût aidé (€HT/hab.)	12,4 €	3,4 €	13,2 €	4,2 €	-5,2 €
Ratio (kg/hab.)	24	23	-4	21	-18	

Supériorité des tonnages (Hors gravat) de 8 %, supériorité des coûts de 22 % par rapport à la région.

2021 : supériorité des tonnages de 16 % et des coût de 23%

Supériorité des tonnages (Hors gravat) de 8 %, supériorité des coûts de 22% par rapport à la région

2021 : supériorité des tonnages de 16 % et des coût de 23%

Omr 2021 : +32 kg

Verre 2021 : 23

Rsec HV : 0

Déchèterie : + 52 kg

L'écart diminue au niveau des tonnages ceux de la CCSLA. Attention au Rsec HV la performance CCSLA baisse (conséquence crise ...)

Idem baisse des déchets de déchèterie :

Ecart CCSLA et région en 2021

"Coût aidé tous flux(en €HT/hab.)" 28,8 €

"Ratio total collecté(en kg/hab./an)" 89

Ordures ménagères résiduelles
 Papiers et emballages hors verre
 Autres flux

Emballages verre
 Déchets en déchèterie

Coût aidé (€HT/hab.)	16,0 €	3,0 €	5,3 €	9,6 €
-5,1 €				

Ratio (kg/hab.) 32 23 0
 18

52 -

Ecart qui reste « haut » par rapport aux OMR (2021 : +16 € et qui se creuse au niveau des Rsec hors verre avec + 7,9 €

↳ Impact des amortissements , des collectes à optimiser mais aussi cout de l'incinération pour les Omr et impact de la capacité camion et ruptures de charges pour le verre



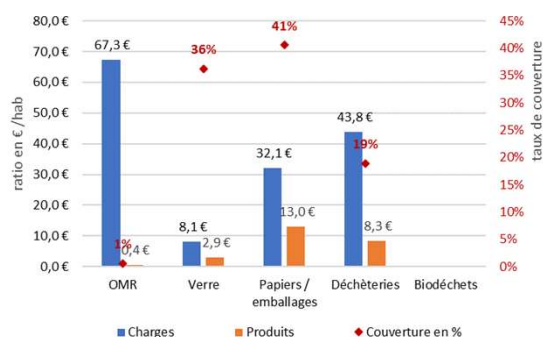
Chapitre 14/Coût des différents flux de déchets - La couverture des charges par les produits par flux

Partie 2 : indicateurs
 financiers



Année : 2022

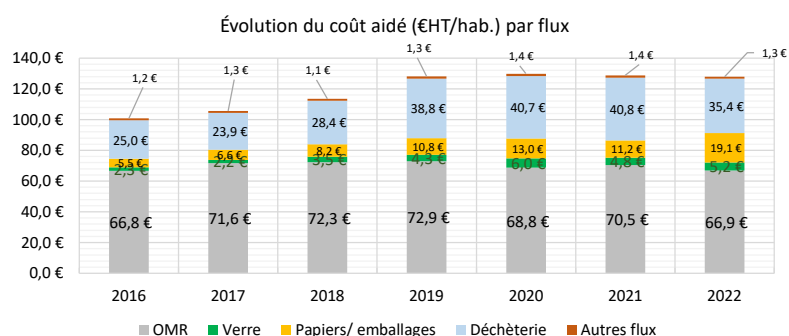
	OMR	Verre	Papiers / emballages	Déchèteries
Charges	67,3 €	8,1 €	32,1 €	43,8 €
Produits	0,4 €	2,9 €	13,0 €	8,3 €
Couverture en %	1%	36%	41%	19%





Chapitre 15 /Evolution des coûts - L'évolution des coûts par flux (€/hab.)

Partie 2 : indicateurs financiers



La part du tri sélectif ne cesse d'augmenter.

Même si la part des OMR baisse, les OMR représentent 52 % du cout aidé.
 Elles ne génèrent aucun soutien.



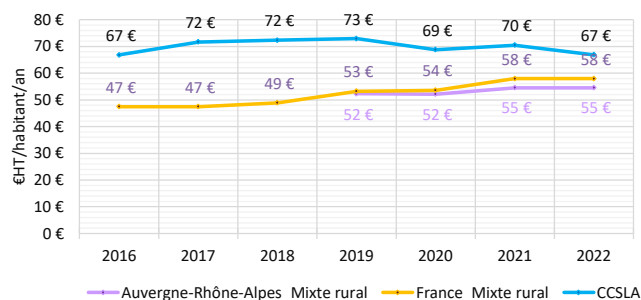
Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne)

Partie 2 : indicateurs financiers

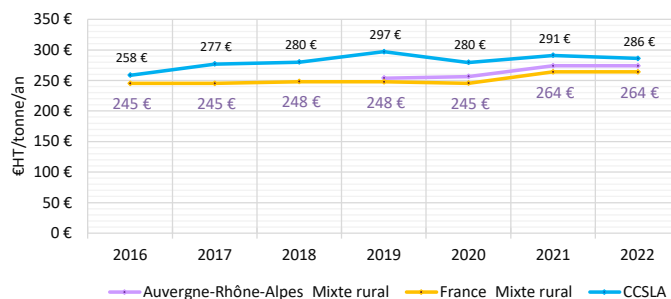


1/3

Évolution du coût aidé - OMR



Évolution du coût aidé - OMR



Les OMR représentent 52 % du cout aidé par hab. et ne génèrent aucune recette. Elles constituent le premier poste en termes de flux d'amélioration financière.



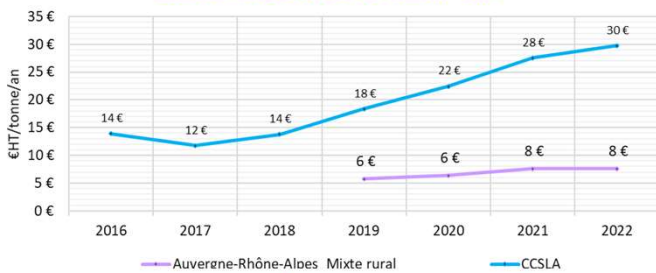
Chapitre 15 /Evolution des coûts- Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne)

Partie 2 : indicateurs financiers



Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne) :

Évolution des charges de pré-collecte - OMR

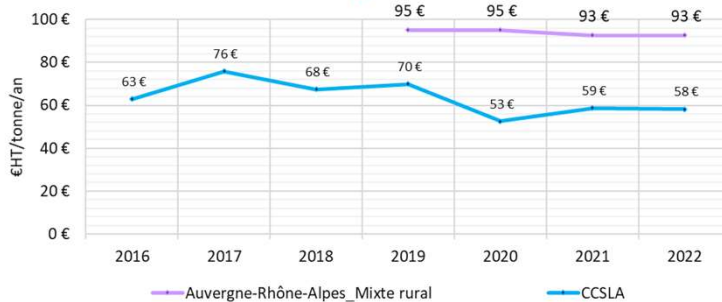


Charges de pré collecte supérieure de 12 € HT /tonne :

2/3

- dont 50 % lié à l'amortissement
 - et 50 % impact du nettoyage des PAV (déchets abandonnés) : 6,30 € HT/tonne

Évolution des charges de collecte - OMR



Charges de collecte inférieure de 45 € HT/ tonne liées à :

- la conteneurisation CSE
 - la redevance spéciale
 Ces charges restent perfectibles avec l'optimisation des collectes notamment taux de remplissage



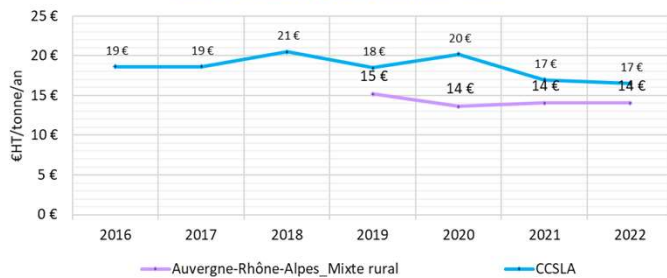
Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne)

Partie 2 : indicateurs financiers



Zoom sur les OMR (€/hab. et €/tonne) :

Évolution des charges de transport - OMR

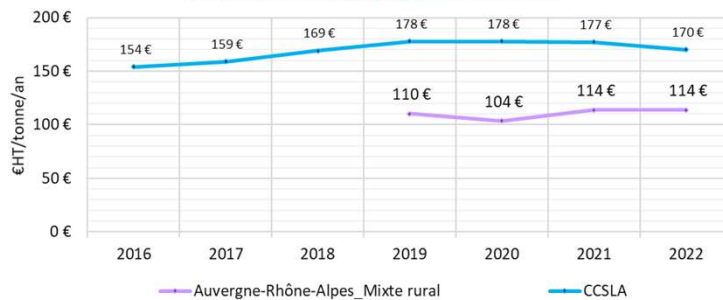


Charges de transport supérieure de 3 € HT /tonne :

3/3

- éloignement du site d'incinération MAIS
 optimisation possible taux de compaction des bennes - gain environ 15 bennes soit 3000 € HT par an soit 0,80 € /tonne

Évolution des charges de traitement - OMR



Charges de traitement supérieure de 56 € HT /tonne :

- tarif SILA pas de piste d'amélioration

En conclusion :

- efficience de la collecte en conteneur

Pistes d'optimisation « interne » :

1. Diminuer les tonnages d'OMR
2. Optimisation des collecte et des transports MAIS avec un effet limité



Chapitre 15 / Evolution des coûts - Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne)

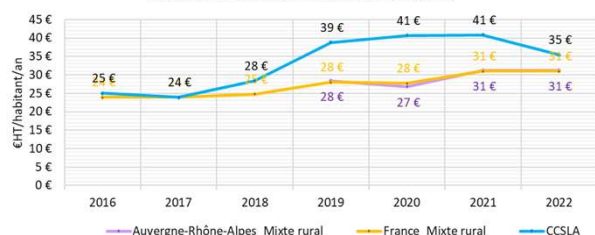
Partie 2 : indicateurs financiers



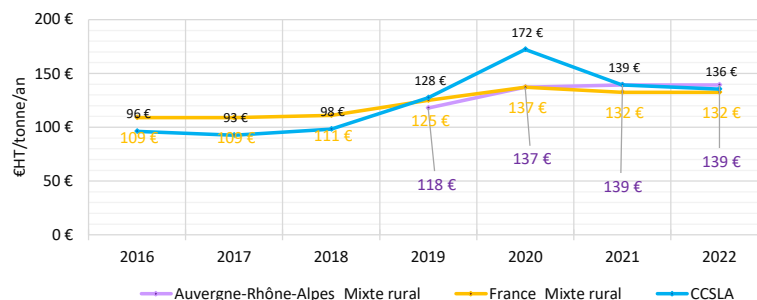
Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne) :

1/3

Évolution du coût aidé - Déchets en déchèterie



Évolution du coût aidé - Déchets en déchèterie



Le coût des déchets de déchèterie représentent 43 % en volume mais pour 28 % des charges;

Le coût en € par hab. est supérieur de 4 € par rapport à la Région et inférieur à la tonne de 3 € HT.

↳ Ratio de production important

↳ Composantes du coût maîtrisées



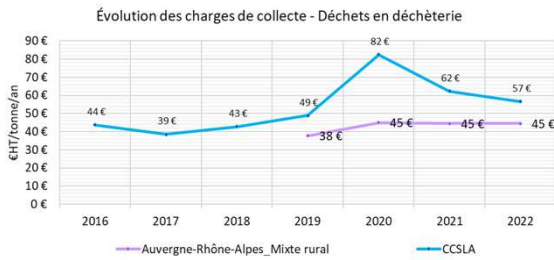
Chapitre 15 / Evolution des coûts - Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne)

Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne) :

Partie 2 : indicateurs financiers

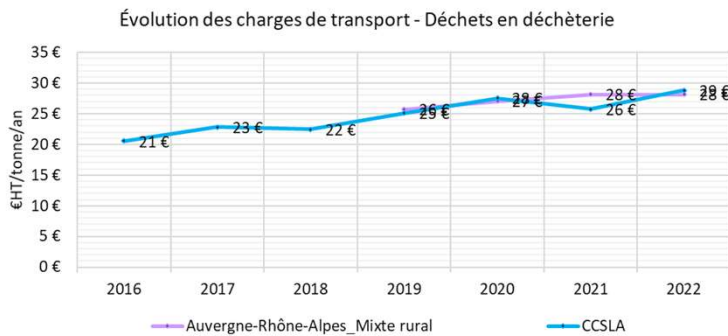


2/3



Charges de collecte supérieure de 12 € HT /tonne :

- plage horaire étendue
- présence de deux agents



Charges de collecte supérieure de 1 € HT /tonne :

- possibilité d'optimisation de la densité des bennes (charges tonne par benne) En 2022, baisse moyenne de 10 %;
- pas de transport en mono benne

Soit gain 30 bennes 4 500 tonnes soit 1 € /tonne

Objectif de la diapo : explication des coûts maîtrisés



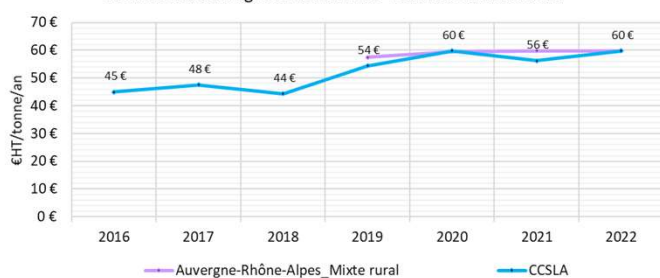
Chapitre 15 / Evolution des coûts - Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne)

Zoom sur les déchèteries (€/hab. et €/tonne) :

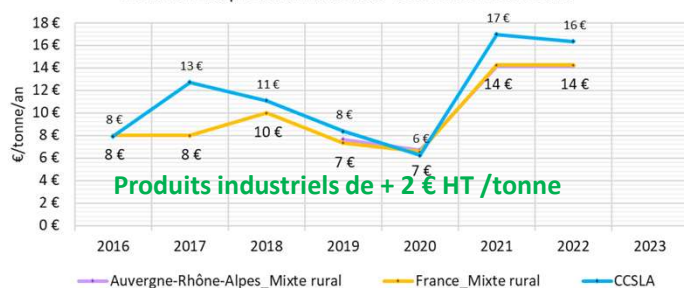
Partie 2 : indicateurs financiers



Évolution des charges de traitement - Déchets en déchèterie



Évolution des produits industriels - Déchets en déchèterie

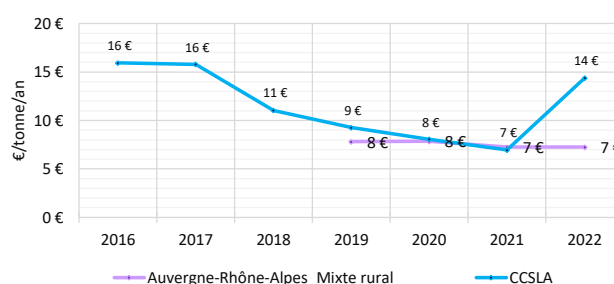


Produits industriels de + 2 € HT /tonne

Charges de traitement équivalentes :

- attention au tri et à la maîtrise des flux et de leur coût de traitement – notamment bois et encombrant

Évolution des soutiens - Déchets en déchèterie



Soutien de + 7 € par tonne

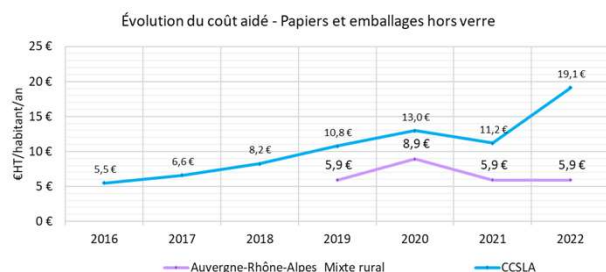


Chapitre 15 / Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)

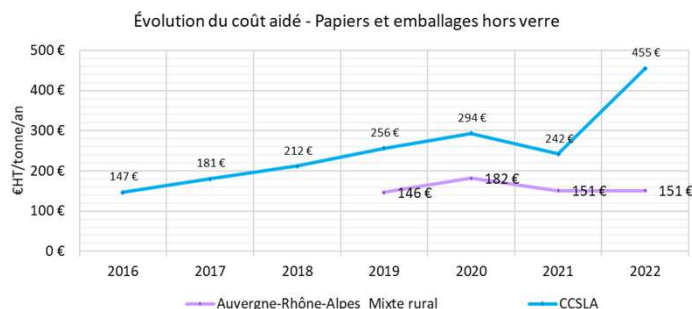
Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne) :

1/4

- Un ratio de collecte inférieur de 4 kg/hab.
- Un tonnage qui représente 7 % pour des charges financières à hauteur de 15 % car le taux de couverture par les produits est de **41 % (taux le plus important : importance du tri)**



Coût € HT/hab. supérieur de 13,2 € pour un tonnage moindre. Attention **saut Ecart 2022**



Coût € HT/tonne supérieur de 304 €. Attention **saut Ecart 2022**
Impact de la baisse des tonnages des papiers – densité



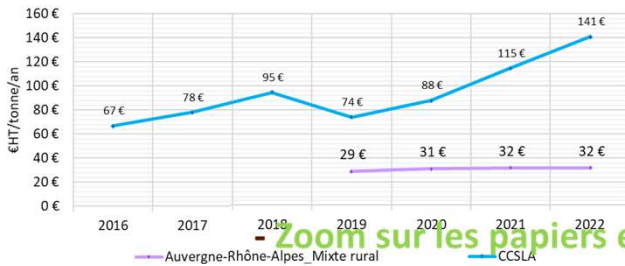
Chapitre 15 / Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)

Partie 2 : indicateurs financiers



Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne) :

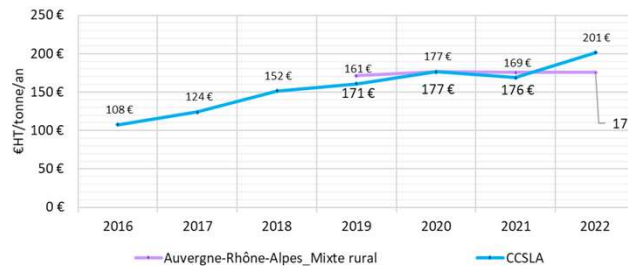
Évolution des charges de pré-collecte - Papiers et emballages hors verre



Charges de pré collecte supérieure de 2/4 109 € HT /tonne :
 - dont 70 % lié à l'amortissement
 - et 30 % impact du nettoyage des PAV (déchets abandonnés) : 35 40 € HT/tonne (densité faible et qui diminue)

Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)

Évolution des charges de collecte - Papiers et emballages hors verre



Charges de collecte supérieures de 25 € HT /tonne :
 - lié à la conteneurisation MAIS perfectible avec optimisation des collectes (taux de remplissage)



Chapitre 15 / Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)

Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne) :

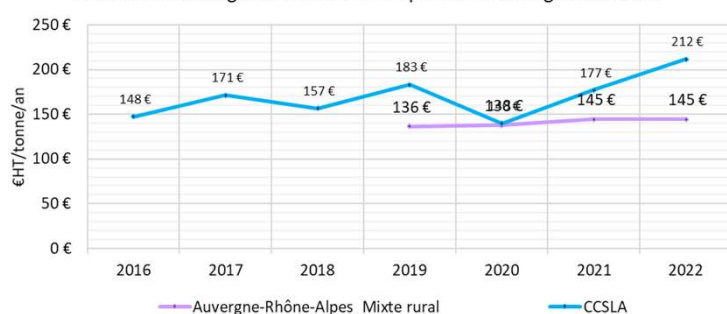
3/4

Évolution des charges de transport - Papiers et emballages hors verre



Charges de transport supérieure de 97 € HT /tonne :
 - transport non optimisé
 - *une densité moindre*

Évolution des charges de traitement - Papiers et emballages hors verre



Charges de traitement supérieures de 67 € HT /tonne :
 - augmentation de 17 % des coût entre 2021 et 2022

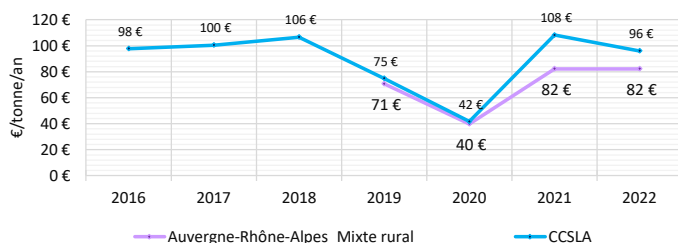


Chapitre 15 / Evolution des coûts - Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne)

Zoom sur les papiers et emballages (€/hab. et €/tonne) :

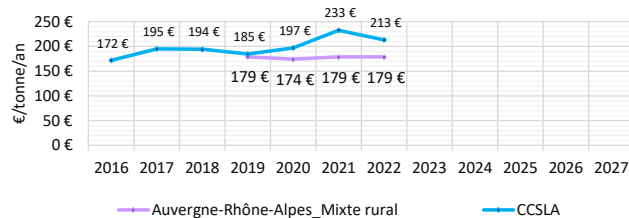
4/4

Évolution des produits industriels - Papiers et emballages hors verre



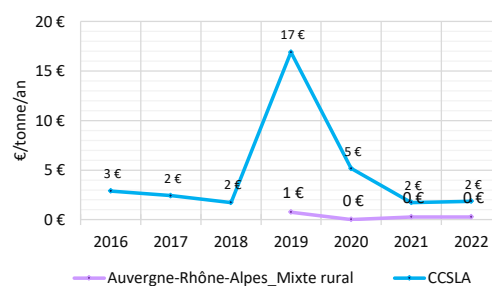
Supériorité des produits industriels de 14 €

Évolution des soutiens - Papiers et emballages hors verre



Supériorité des soutiens de 34 €

Évolution des aides - Papiers et emballages hors verre



Supériorité des aides de 2 €



Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne)

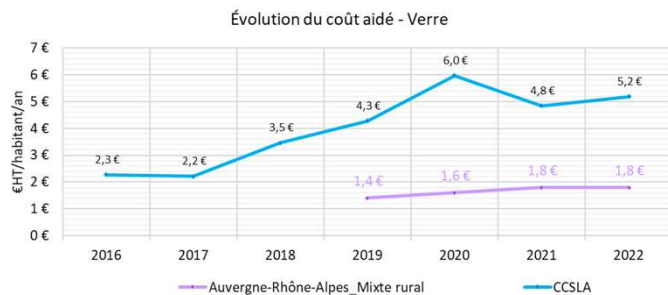
Partie 2 : indicateurs financiers



■ Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne) :

1/3

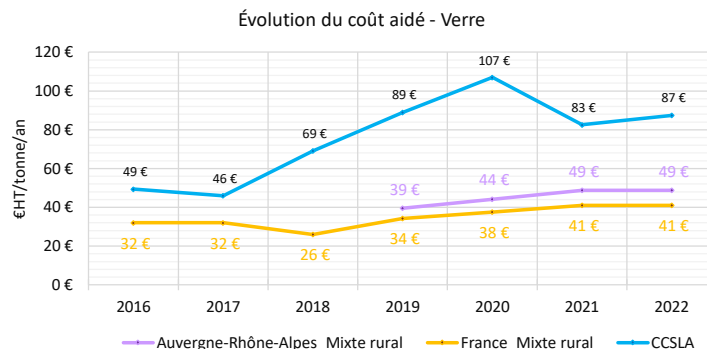
- Un ratio de collecte supérieur de 22 kg/hab. (soit 59 kg/hab. pour une moyenne AuRA de 37 kg/hab.
- Un tonnage qui représente 10 % pour des charges financières à hauteur de 4 % car le taux de couverture par les produits est de **36 % (importance du tri vis-à-vis du taux de couverture et du peu de représentativité au regard des charges - => impact significatif au niveau des OMR si erreur de tri)**



Le coût en € par hab. est supérieur de 3,4 € par rapport à la Région et de 38 € HT à la tonne.

↳ Ratio de production important

↳ Composantes du coût **A MAITRISER**





Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne)

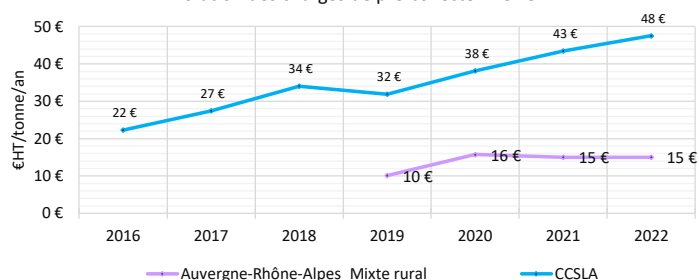
Partie 2 : indicateurs financiers



Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne) :

2/3

Évolution des charges de pré-collecte - Verre

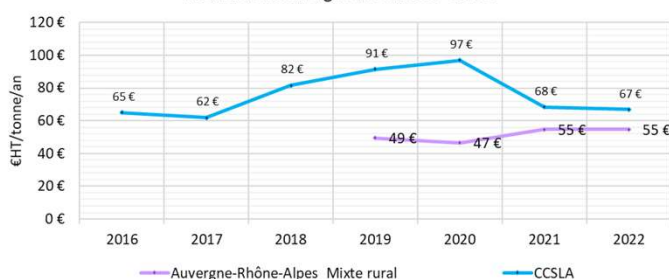


Charges de pré collecte supérieure de 33 € HT /tonne :

- dont 70 % lié à l'amortissement

- et 30 % impact du nettoyage des PAV (déchets abandonnés) : 11,40 € HT/tonne (densité faible et qui diminue)

Évolution des charges de collecte - Verre



Charges de collecte supérieures de 12 €

HT /tonne avec une tendance à

l'augmentation

- difficulté d'optimisation régulière des tournée (charge du camion qui peut être faible – tournée avec peu de conteneur à lever)



Chapitre 15 /Evolution des coûts - Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne)

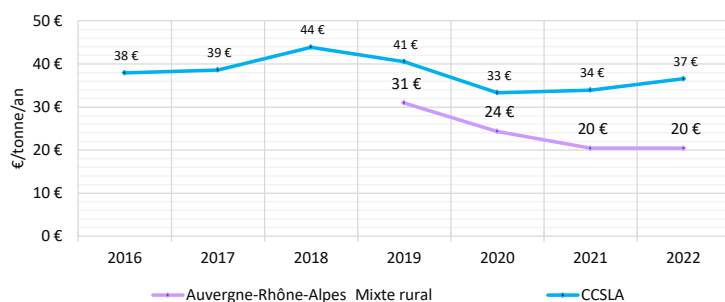
Partie 2 : indicateurs financiers



Zoom sur le verre (€/hab. et €/tonne) :

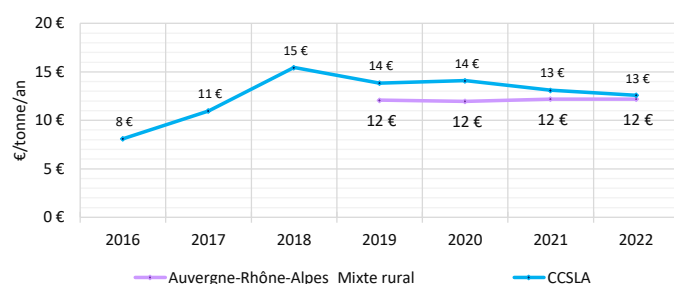
3/3

Évolution des produits industriels - Verre



Produits industriels supérieurs de 17 € par tonne (cas particuliers CCSLA : soutien matière et transport)

Évolution des soutiens - Verre



Soutiens identiques



Chapitre 16 / Tendances financières et projet - prospectives 2023

DEPENSES :

Amortissements **+30 k€**

Evolution coûts de collecte et de tri des recyclables secs hors verre : **+ 50 k€**
(transport SD Chambéry et augmentation des coûts)

Déchets de déchèterie : **+ 90 k€** (théorie imprévision)

Biodéchets : **+30 k€** (mise en place + traitement)

PRODUITS :

Reprise et soutien Collecte Sélective Hors Verre (tri flux simplifié) **- 10 K€**

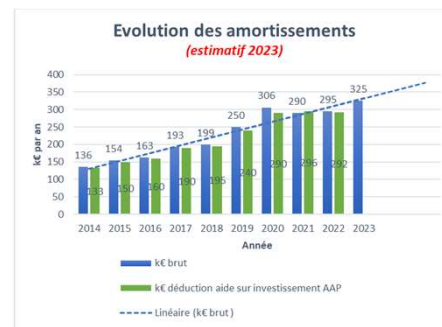
Recettes Reprises : augmentation des prix des matières qui a explosé « mi année 2021 et qui stagne » : **+20 k€**

CONTRIBUTIONS:

Impact de la TEOM (env. +2,5% sur les bases) : **+ 50 k€**

Redevance spéciale DEC (nouvelle REP) : **- 5 k€**

Soit en 1^{er} approche dans les grandes masses avec les hypothèses de linéarité des tonnages et du maintien des reprises dépenses «+ 145 k€ » soit tendance à l'équilibre « annuel ».





Chapitre 17 / Pistes d'optimisation

Projets 2023 / pistes d'optimisation slide complémentaire Chapitre 7 / impact environnemental et sanitaire

Mettre en œuvre des leviers d'optimisation retenus par les élus communautaires :

- Réemploi
- Biodéchets, collecte des fermentescibles
- Optimisation des collectes et tournées avec la pose des derniers CSE /et finalisation du schéma de collecte en CSE cadre Audit

Programme de prévention (PLPGDMA) = poursuivre les actions

Renforcer la communication sur l'importance du geste de tri / refonte site internet ECT

Renforcer le tri en déchèterie et nouveaux flux : plastique, REP Article de Sport et de Loisirs, REP

Bâtiment « produits et matériaux de construction ».

Répondre à des Appels à Projets CITEO

Pistes d'optimisation organisationnelles :

- Suivi de la consommation formation – formation Eco conduite
- Envoi systématique des bennes en duo et non en solo
- Mise en place géolocalisation
- Optimisation du tassage des bennes

